



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 113 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 9 novembre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 novembre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Traduction]

LOI DE 2001 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES

L'hon. Anne McLellan (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi S-31, Loi mettant en oeuvre des accords, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Slovénie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. John McCallum (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-31, Loi de 2001 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales. Cette mesure a pour objet de mettre en application les traités fiscaux que le Canada a signés avec huit pays, dont cinq n'avaient pas conclu de traité auparavant, c'est-à-dire la Slovénie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou et le Sénégal. Nous avons révisé les conventions conclues avec l'Allemagne, la République tchèque et la République slovaque. Auparavant, ces deux derniers pays n'en formaient qu'un, mais chaque république a maintenant un nouveau traité fiscal.

Je vais expliquer brièvement à la Chambre pourquoi ces nouveaux traités fiscaux sont importants. Premièrement, c'est pour garantir l'équité fiscale et éviter la double imposition, qui est fort probable en l'absence d'un traité fiscal.

La deuxième raison est liée à la première et c'est que les activités des Canadiens à l'étranger et des étrangers au Canada revêtent de plus en plus d'importance. C'est un fait, puisque le commerce extérieur représente aujourd'hui plus de 40 p. 100 du PIB canadien. De plus, il y a une croissance des investissements étrangers dans les deux sens. Un traité fiscal donne plus de certitude aux Canadiens et aux étrangers quant à la manière dont ils seront imposés à l'étranger et au Canada. Cette plus grande certitude en matière de responsabilité fiscale stimule le commerce et les investissements étrangers.

[Français]

Je pense que maintenant, si on veut lier ce sujet aux événements du 11 septembre, il y a peut-être, en raison de ces problèmes, des

blocages potentiels aux échanges internationaux et au flux d'investissements étrangers. Donc, il est même plus important maintenant qu'auparavant d'adopter des mesures qui encourageront les investissements étrangers et les échanges internationaux.

• (1010)

[Traduction]

L'un des principaux désavantages de ne pas avoir de convention fiscale est la double imposition. C'est là une chose qui ne sourit guère aux citoyens et aux sociétés. On doit éviter la double imposition parce qu'elle peut représenter un empêchement de taille aux transactions internationales, qui gagnent en importance.

C'est simple à comprendre, en réalité. Je ne sais pas si je dois en dire plus. J'ai tendance à être un peu plus bref que certains de mes collègues de l'opposition, et j'ai fait valoir les points qui m'apparaissent essentiels.

Un aspect important de ces conventions fiscales est qu'elles affectent les retenues d'impôt à la source. On parle ici des impôts retenus par le Canada sur les revenus gagnés par des non-résidents. En l'absence de conventions fiscales, le taux des retenues d'impôt à la source serait de l'ordre de 25 p. 100. Les conventions réduisent ce taux à entre 5 et 15 p. 100. Cela aide au commerce et aux investissements internationaux, dans les meilleurs intérêts du Canada.

Le projet de loi S-31 n'est pas une mesure législative radicale. Il n'a rien de compliqué. Il s'agit d'un projet de loi ordinaire visant à augmenter le nombre de pays avec lesquels nous avons des conventions fiscales et à améliorer certaines des conventions existantes. En général, les conventions fiscales sont calquées sur le modèle fourni par l'OCDE.

En disant que ce projet de loi n'a rien de vraiment radical, je ne veux pas diminuer le travail accompli par nos fonctionnaires, parce que ce sont souvent les détails qui clochent. Il existe des différences techniques importantes entre les diverses conventions fiscales, d'après la nature de nos relations avec les pays signataires de ces conventions et la tournure des négociations avec ces pays.

J'espère que les députés appuieront le projet de loi. Il traite de mesures assez simples en principe, bien que certains détails pourraient être plutôt techniques.

Initiatives ministérielles

Il y a trois grands avantages à adopter ces conventions fiscales: premièrement, elles évitent la double imposition, ce qui constitue une bonne chose pour les particuliers, les personnes morales et tout le pays; deuxièmement, elles permettent de simplifier le système d'imposition; et troisièmement, elles augmentent le degré de certitude et offrent des conditions plus stables pour les transactions internationales. Étant donné que la scène mondiale prend de l'importance pour le Canada, cette capacité accrue d'effectuer des transactions à l'étranger sert assurément les intérêts du pays.

• (1015)

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de participer au débat sur le projet de loi S-31 au nom de mon parti et des électeurs de Cariboo—Chilcotin.

Le projet de loi a pour objet de mettre en oeuvre des accords, conventions et protocoles conclus avec la Slovaquie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne pour empêcher la double imposition, d'une part, et prévenir l'évasion fiscale, d'autre part, au titre de l'impôt sur le revenu.

Le projet de loi vise à ratifier des conventions fiscales conclues entre le Canada et les pays énumérés. Les accords ont été conclus pour éviter la double imposition dans les pays en question et pour établir un cadre de collaboration afin d'empêcher l'évasion fiscale.

Il s'agit d'un projet de loi technique visant à simplifier les accords fiscaux et à défendre les intérêts économiques des entreprises canadiennes et des Canadiens qui font des affaires et touchent un revenu à l'étranger.

Les conventions fiscales comme celles que vise à mettre en oeuvre le projet de loi S-31 prévoient que chacun des gouvernements en cause convienne de limiter ou de modifier l'application de son impôt national afin d'essayer d'éviter la double imposition.

L'Alliance canadienne a toujours encouragé toutes les mesures visant à régulariser et libéraliser le commerce et les investissements extérieurs. À cet égard, le projet de loi S-31 est une mesure positive. Néanmoins, il a été présenté au Sénat plutôt qu'à la Chambre des communes. Cela constitue un problème pour moi. Pourquoi cette mesure émane-t-elle du Sénat? Comment se fait-il qu'on ne fait pas jouer au Sénat son rôle de chambre de second examen objectif plutôt que de lui faire présenter les projets de loi à la Chambre? Le Sénat est une assemblée dont les membres non élus ne représentent pas les électeurs de la même façon que les députés ici à la Chambre.

L'énoncé de politiques de l'Alliance canadienne dit que nous soutenons l'accès sûr aux marchés internationaux par la négociation d'accords commerciaux. Notre programme commercial sera axé sur la diversification des produits vendus à l'étranger et des marchés choisis. Il ajoute que nous allons défendre vigoureusement la réduction des subventions, des tarifs et des obstacles commerciaux internationaux, et que nous allons collaborer avec des organismes internationaux spécialisés afin de donner suite aux préoccupations des Canadiens quant aux pratiques de travail, à la protection de l'environnement et aux droits de la personne.

Malgré que le projet de loi ait été présenté au Sénat, une assemblée non élue qui n'a pas la légitimité nécessaire pour examiner les mesures législatives avant la Chambre des communes, l'Alliance canadienne appuiera le projet de loi.

Il est intéressant que nous parlions d'un projet de loi concernant les échanges commerciaux avec les pays que je viens de mentionner alors que nous avons un gros et très grave problème de nature

commerciale à résoudre avec notre plus gros partenaire commercial, les États-Unis. Le gouvernement a besoin qu'on lui rappelle que, alors même qu'il parle de conventions et de traités avec d'autres pays, les États-Unis ont ajouté une taxe antidumping de 12,6 p. 100 au droit compensateur de 19,3 p. 100 annoncé en août. C'est une prise de position politique en faveur d'un groupe d'intérêt spécial américain, le lobby du bois d'oeuvre.

Au cours des six prochaines semaines, les exportations canadiennes de bois d'oeuvre seront assujetties à une taxe supplémentaire de 31,9 p. 100. Après le 16 décembre, et jusqu'à l'annonce d'un droit compensateur final attendue en mars, le droit de 19,3 p. 100 ne s'appliquera pas, et nous n'aurons qu'à payer la taxe antidumping de 12,6 p. 100.

Au cours des prochaines semaines, le lobby américain du bois d'oeuvre disposera d'un levier unique pour extorquer des concessions à l'industrie canadienne profondément blessée. C'est un état de fait auquel le gouvernement canadien devrait et doit accorder une importance primordiale, tout comme le font les citoyens canadiens.

• (1020)

Il semblerait que nous ayons besoin d'un traité fiscal ou d'une convention de quelque sorte avec les États-Unis, n'est-ce pas? On s'attend à ce que le droit compensateur final qui sera annoncé en mars 2002 sera de loin inférieur au taux actuel de 19,3 p. 100.

Les droits antidumping sont remboursables une fois que l'industrie a corrigé ce qu'on lui reproche. Les observateurs s'attendent à ce que la majorité des entreprises soient entièrement remboursées la première année. Les arguments avancés par le Canada devant les tribunaux commerciaux de l'ALENA et de l'OMC sont solides, et le lobby américain du bois d'oeuvre le sait.

Même si nous négocions et concluons un accord rapidement, avant que le tribunal commercial ne rende sa décision, le gouvernement doit s'assurer que nous maintenons le cap vers le libre-échange. Nous l'en tiendrons responsable.

Quinze années de harcèlement ont laissé leur marque sur l'industrie. Si nous ne revenons pas au libre-échange maintenant, un plus grand nombre d'emplois disparaîtront de manière permanente, et l'industrie souffrira d'un désinvestissement plus prononcé. Les enjeux sont trop grands pour ne pas miser sur le libre-échange.

Le lobby du bois d'oeuvre américain ne s'attendait pas à ce que le Canada résiste si longtemps. Il pensait que nous négocierions au lieu de nous en remettre entièrement aux mécanismes de règlement des différends. C'est ce que nous avons fait dans le passé et nous avons eu gain de cause chaque fois.

Ce qui a changé, c'est la forte alliance que le Canada a établie avec les associations de consommateurs américains qui forment un lobby extrêmement puissant et efficace. Nous pouvons négocier en tout temps une bonne convention et le plus tôt sera le mieux.

Le gouvernement devrait faire cela. En fait, il aurait déjà dû le faire. Aux États-Unis, les consommateurs disent clairement à leurs représentants politiques qu'ils éprouvent des difficultés économiques. Ils veulent obtenir le bois d'oeuvre canadien au meilleur prix possible. Ils en ont besoin en cette période de vaches maigres.

L'administration Bush veut que le différend de longue date sur le bois d'oeuvre soit réglé avant Noël. J'ajouterais que c'est aussi le cas de tout le monde en Colombie-Britannique, surtout les travailleurs forestiers dont l'emploi en dépend. Le président Bush a nommé un envoyé spécial ayant le pouvoir de négocier un règlement. Le premier ministre pourrait nommer quelqu'un pour négocier au nom du Canada. Cette personne comprendrait l'industrie, serait un intermédiaire honnête et défendrait ce qui est juste, peu importe les considérations politiques. Une telle personne ne laisserait pas des préjugés personnels ou des ambitions politiques empêcher qu'on parvienne à une solution équitable.

Le premier ministre a-t-il le courage politique voulu pour nommer un tel envoyé et le ministre du Commerce international a-t-il la force de caractère nécessaire pour accepter une telle nomination? Je l'espère sincèrement.

Il y a beaucoup de pessimisme aujourd'hui, mais nous avons des raisons d'être optimistes également. Si nous pouvons maintenir alliance entre les producteurs de bois d'oeuvre du Canada, ce sont eux qui en sortiront gagnants.

Peut-on imaginer que le gouvernement force la Chambre à discuter d'une convention fiscale entre le Canada et des pays comme le Pérou, le Sénégal et la République tchèque sans tout d'abord avoir réglé la question la plus importante à laquelle font face la Colombie-Britannique et d'autres régions du pays, soit la crise découlant du conflit avec les États-Unis sur le bois d'oeuvre? En Colombie-Britannique, 30 000 emplois sont en jeu. Plus de 30 000 travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique seront sans emploi à la fin de l'année. Les villes de la Colombie-Britannique qui dépendent des scieries risquent de devenir des villes mortes.

Je suis heureux de parler du projet de loi S-31. Je suis heureux que, dans le cas des pays concernés, nous fassions en sorte de régulariser et de faciliter le commerce, ainsi que d'établir une certaine certitude dans le domaine du commerce extérieur. J'espère qu'on pourra régulariser la situation avec les États-Unis dans le cas de l'industrie du bois d'oeuvre. Je le répète, l'Alliance canadienne va appuyer le projet de loi.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur ce projet de loi qui doit établir des conventions fiscales entre le Canada et certains pays, dont la Slovaquie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter la double imposition des entreprises et des investisseurs qui auraient des activités dans ces pays.

Nous ne sommes pas en désaccord avec le principe des conventions fiscales. D'ailleurs, il y a une totale cohérence dans notre discours depuis 1993 à cet égard. Les conventions fiscales doivent aider les entreprises québécoises et canadiennes, qui ont des filiales à l'étranger, et l'inverse aussi, des entreprises étrangères qui ont des filiales au Canada, et leur permettre d'éviter la double imposition, c'est-à-dire d'être imposées deux fois pour les mêmes profits réalisés à partir d'une activité industrielle, financière ou d'une activité de services aussi, comme par exemple, le transport par bateau ou autres, à l'étranger ou ici même, à partir de filiales d'entreprises étrangères.

Par contre, lorsqu'on parle de conventions fiscales et de ce principe de double imposition évitée, il faut avoir en tête que ces conventions doivent être signées entre des pays qui ont des taux de taxation à peu près similaires, donc, des pays qui ont des taux de taxation qui ne divergent pas du simple au double ou même qui

Initiatives ministérielles

soient 10 fois plus élevés ici qu'ailleurs, dans des pays considérés en particulier comme des paradis fiscaux. C'est souvent le cas. Lorsqu'on compare les taux de taxation, on s'aperçoit qu'il peut y avoir des distorsions incroyables dans les structures d'imposition des pays avec lesquels on signe des conventions fiscales.

Et c'est là que le bât blesse, parce qu'une entreprise canadienne peut avoir une filiale à l'étranger, être imposée à 1 p. 100 ou 2 p. 100, au niveau de ses revenus réalisés dans ce pays-là, et une fois qu'elle est imposée à 1 p. 100 ou 2 p. 100, ses profits reviennent au Canada, tout à fait exempts d'impôts fédéraux et provinciaux, parce qu'elle a déjà été imposée dans un pays avec lequel on a signé une convention fiscale. C'est ça, le principe de la convention fiscale.

Mais cela n'a pas de bon sens, si cette convention est signée avec un pays où il y a un taux d'imposition de 1 p. 100 à 2 p. 100 sur les profits, où il y a absence même de taux d'imposition.

Si on signe une convention fiscale avec l'Allemagne, par exemple, cela a du sens, parce que nos taux d'imposition, en ce qui a trait aux entreprises, dépendent de leur dimension et aussi de l'indice qu'on utilise, à savoir si c'est un indice composite de taxation sur les revenus, les capitaux et autres, lorsqu'on compare l'Allemagne et le Canada, les taux d'imposition sont sensiblement les mêmes ou à peu près, à quelques points de pourcentage près.

Toutefois, lorsqu'on regarde l'existence d'une convention fiscale, que nous dénonçons depuis 1994, entre le Canada et la Barbade par exemple, là, cela ne tient plus. Ces nouvelles conventions fiscales qui sont présentées dans le projet de loi S-31, nous donnent l'occasion de revenir sur le principe même de celles-ci.

Il y a deux ou trois ans, le groupe GAFI, un groupe d'analyse des pays de l'OCDE, disait qu'il s'inquiétait de la prolifération de ces conventions fiscales et de la prolifération d'ententes entre des pays industrialisés et des pays considérés comme des paradis fiscaux.

On se pose encore des questions depuis les événements du 11 septembre dernier, lorsqu'on tente de retracer les capitaux lessivés par les groupes terroristes internationaux. On se pose des questions sur la prolifération des conventions et des pratiques fiscales douteuses adoptées par certains pays à travers le monde.

À l'heure actuelle, il existe, à travers le monde, 1 500 conventions bilatérales, des conventions fiscales, signées entre différents pays. Pour la plupart des spécialistes, dont ceux de l'OCDE, on a comme perdu un peu le contrôle sur la nature, le contenu et les pratiques fiscales de certains de ces pays. L'OCDE, tout comme le Bloc québécois, entre autres, dénonce les pratiques dommageables sur le plan fiscal adoptées par des paradis fiscaux.

• (1025)

Il y a plusieurs paradis fiscaux à travers le monde. D'ailleurs, le vérificateur général, à l'instar du Bloc québécois, a souvent dénoncé l'existence et la prolifération de ces conventions avec des pays dont les taux de taxation étaient fort différents de ceux du Canada. Le vérificateur général a même dit, à quatre reprises depuis 1993,—d'ailleurs vous étiez là, monsieur le Président, et vous l'avez entendu comme nous—que ces pratiques dommageables mettaient en péril l'assiette fiscale du Canada.

Ce n'est pas peu dire pour un vérificateur général d'affirmer qu'il existe à travers le monde des pays comme ceux-là et qu'on peut facilement faire sortir des capitaux du Canada pour aller les loger dans ces pays, avec des pratiques fiscales tout à fait dommageables, des taux de taxation qui n'ont rien de comparable à aucun pays industrialisé à travers le monde, mettant en péril l'assiette fiscale fédérale. C'est un signal d'une extrême gravité qu'il nous a donné.

Initiatives ministérielles

Non seulement le vérificateur général l'a-t-il dénoncé, mais l'OCDE l'a fait également par l'entremise de GAFI. Nous l'avons fait et des spécialistes internationaux l'ont fait. Mais ce qui est inquiétant, c'est que jusqu'à tout récemment, le site Web de certains ministères, entre autres les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international, faisaient la promotion de l'utilisation des paradis fiscaux auprès des investisseurs et des entreprises canadiennes.

C'est quand même grave de se retrouver dans une situation où on voit sur le site Web ou dans des publications gouvernementales officielles, la promotion, auprès des entreprises canadiennes et des investisseurs canadiens, de l'évitement fiscal, du transfert de leurs capitaux vers des pays considérés comme des paradis fiscaux où il y a des pratiques fiscales dommageables.

Je donne un exemple. Le 16 juillet 1999, la revue *CanadExport*, qui est la revue du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour faciliter la promotion et la croissance du commerce international au Canada, présentait un article où on disait, et je cite le titre: «Démystifier les paradis fiscaux». Les sujets abordés dans cet article étaient les suivants: l'origine des paradis fiscaux, leur utilisation comme stratégie financière, donc la promotion de cette stratégie financière, et les critères de sélection d'un bon paradis fiscal. On disait en quelque sorte: «Non seulement vous pouvez sortir vos capitaux et ne pas payer d'impôt au gouvernement fédéral, mais on va vous dire à quel endroit vous allez être mieux placés pour le faire». Le quatrième sujet traitait des paradis fiscaux et de la fiscalité canadienne et la marche à suivre pour bien les utiliser.

C'est quand même grave qu'on retrouve dans une brochure gouvernementale du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international la promotion de l'utilisation de ces paradis fiscaux, qui sont par ailleurs dénoncés par les 29 pays de l'OCDE dont fait partie le Canada. Ils sont dénoncés ici par le vérificateur général du Canada, par le Bloc québécois et par des spécialistes qui en ont marre de voir l'inertie de ce gouvernement dans les transferts de capitaux à l'étranger et dans le fait qu'on puisse éviter de payer ici de l'impôt fédéral. Cela s'adresse surtout aux très grandes entreprises, des institutions financières en particulier—on aura l'occasion d'y revenir un peu plus tard—et aux entreprises de transport maritime international. C'est quand même particulier qu'une brochure du ministère fasse la promotion de ces paradis-là.

Il y a donc deux discours. À l'OCDE, le Canada dit qu'il faut combattre les pratiques fiscales dommageables. À l'intérieur des ministères, on fait la promotion de ces pratiques fiscales dommageables. On ne peut pas manger comme cela à plusieurs râteliers. À un moment donné, il faut qu'il y ait des gestes concrets qui soient posés pour éviter la prolifération inquiétante, dénoncée par le vérificateur général à plusieurs reprises depuis 1993, de ces pratiques fiscales dommageables de la part de certains pays.

Même sur le site Web—on est dans la haute technologie—du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, on faisait la promotion du commerce et des investissements « off shore » dans des pays considérés comme des paradis fiscaux. On disait qu'il fallait que les investisseurs sérieux et les entreprises se penchent sur cette possibilité d'éviter le fisc fédéral en utilisant les paradis fiscaux. C'est quand même inquiétant de voir cela.

Ce qui encore plus inquiétant, c'est que non seulement on fasse la promotion des paradis fiscaux, mais qu'en plus il existe une convention fiscale entre le Canada et La Barbade.

●(1030)

La Barbade est considérée comme un des meilleurs paradis fiscaux au monde. Une convention fiscale facilite davantage les transferts de capitaux vers ce pays pour éviter tout impôt, ou à peu près. À la Barbade, le taux d'imposition des revenus des sociétés de 20 millions de dollars américains et plus est de 1 p. 100; il est autour de 28 p. 100 ici, mais 1 p. 100 à la Barbade. Pour les sociétés de moyenne envergure dont le revenu est inférieur à 20 millions de dollars, eh bien, le taux d'imposition est de 2 p. 100.

Alors, des entreprises, des filiales d'entreprises canadiennes, de grands investisseurs canadiens, de n'importe quel secteur, qui se retrouvent à la Barbade, un pays considéré comme un des meilleurs paradis fiscaux au monde avec lequel le Canada a signé une convention fiscale pour éviter une double imposition, sont très choyés lorsqu'ils investissent à la Barbade. Ils paient une fois de l'impôt, 1 p. 100 ou 2 p. 100 sur leur revenu, et lorsqu'ils rapatrient leurs capitaux ici, ils ne paient plus rien, parce qu'il existe une convention fiscale entre ces deux pays.

S'ils ne paient rien ou presque rien au fisc canadien, cela veut dire que les contribuables qui ne peuvent pas bénéficier de paradis fiscaux, qui ne peuvent pas bénéficier d'une convention fiscale comme celle qui existe entre le Canada et la Barbade, sont lésés. Ils doivent compenser pour le manque à gagner au plan fiscal occasionné par l'existence de ce paradis fiscal, et de bien d'autres aussi, par le fait qu'on a une convention fiscale que l'on maintient.

Je rappelle que depuis 3 ans, le GAFI, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, qui fait de l'analyse et de l'intervention au niveau des paradis fiscaux ou des pratiques dommageables sur le plan fiscal, demande aux pays membres de l'OCDE, dont le Canada, de dénoncer les conventions fiscales ou les accords qui pourraient être signés avec des pays considérés comme des paradis fiscaux tout à fait hermétiques au niveau de l'information, ou qui ne coopèrent pas dans le domaine du blanchiment d'argent. Dans les paradis fiscaux, il y a un certain laxisme au sujet du blanchiment d'argent. Je pourrai y revenir un peu plus tard, car j'ai certaines statistiques intéressantes à présenter. Le Canada n'a pas voulu dénoncer sa convention avec la Barbade, pays considéré dans la liste des pays comme étant parmi les paradis fiscaux ayant des pratiques douteuses au plan fiscal et des pratiques aussi hermétiques que des huîtres au chapitre du blanchiment d'argent.

C'est inquiétant, d'autant plus que récemment, le ministre des Finances a présidé, à Toronto, une réunion des pays des trois Amériques. Il y avait des représentants des ministres des Finances des trois Amériques pour discuter de la lutte à faire contre les pratiques dommageables sur le plan fiscal. Il n'est rien ressorti de cela.

Je comprends donc. En partant, il n'y a pas de volonté politique de régler quoi que ce soit; on fait la promotion des paradis fiscaux. On reviendra sur le cas du ministre des Finances un peu plus loin dans la démonstration.

On ne fait rien contre les conventions fiscales, mais il y a une précaution incroyablement quant au choix que l'on doit faire lors de la signature de ces conventions avec des pays étrangers pour éviter de rendre les choses pires qu'elles ne le sont au chapitre des pratiques dommageables sur le plan fiscal par les paradis fiscaux.

Initiatives ministérielles

Je donne quelques statistiques qui peuvent être assez révélatrices de l'ampleur du phénomène des paradis fiscaux, et pourquoi chaque fois que l'on signe des conventions fiscales, il faut se poser la question à savoir si c'est réellement une bonne chose. Est-ce que l'objectif d'éviter la double imposition est le seul objectif qui pourrait être réalisé avec ces conventions, ou s'il n'y en a pas d'autres qui sont indésirables, comme les pratiques fiscales dommageables ou le blanchiment d'argent?

J'ai ici quelques statistiques qui peuvent éclairer cette Chambre. Depuis 1993, nous demandons que l'on révise les pratiques des conventions fiscales et qu'on révise aussi certaines conventions signées avec certains pays pour voir s'il n'y aurait pas là quelques irrégularités, quelques imperfections notoires et quelques effets négatifs tout à fait indésirables.

Il y a huit trillions de dollars—c'est en dollars américains—d'actifs contrôlés par les paradis fiscaux à travers le monde. Huit trillions, cela dépasse un peu l'imagination, on n'a pas l'habitude de ces chiffres.

Il y a trois trillions de dollars américains qui se présentent sous forme de dépôts bancaires dans des sociétés et des institutions offshore, dans des paradis fiscaux.

• (1035)

Selon Interpol, le GAFI et aussi les spécialistes qui travaillent sur cette question depuis des années, il y aurait 15 p. 100 des actifs qui seraient issus du trafic des stupéfiants à travers le monde. On parle de 15 p. 100 de huit trillions de dollars américains d'actifs dans les paradis fiscaux. Il y a trois trillions de dollars sous forme de dépôts bancaires.

Il y a 140 000 sociétés créées annuellement dans les paradis fiscaux. Ce n'est pas 140 000 à l'heure actuelle. Ce sont 140 000 sociétés de plus créées tous les ans, souvent des prête-noms, souvent des «fronts», créées annuellement dans ces pays considérés comme des paradis fiscaux.

Il y a quatre millions de corporations anonymes à ce jour qui ont leur existence dans ces paradis fiscaux. On parle de quatre millions de sociétés anonymes. On ne sait donc pas qui sont les propriétaires. On ne sait pas d'où souvent provient l'argent puisqu'il y a un certain laxisme en ce qui a trait au contrôle des entrées d'argent et des sorties. Ce qu'il faut dire, c'est que ces paradis fiscaux—certains d'entre eux, du moins, bien identifiés récemment par le GAFI—, blanchissent environ un milliard de dollars américains par jour des fruits du trafic des stupéfiants sur le plan mondial.

Ce n'est pas un problème qui est sommaire. Ce n'est pas un problème qui doit être pris à la légère, comme le gouvernement le fait depuis 1993, et comme il l'a encore fait récemment lorsqu'il a été question de la création d'une Zone de libre-échange avec les pays des Amériques.

Nous avons demandé à maintes et maintes reprises au gouvernement d'agir à cet égard, de joindre les deux discours, c'est-à-dire celui qu'il a à l'OCDE, où il dit qu'il faut combattre les pratiques fiscales dommageables, et celui qu'il a ici, qui consiste à signer des conventions fiscales avec différents pays sans trop se poser de questions et à en maintenir, comme celle avec la Barbade, en sachant pertinemment que la Barbade est un des pires pays en ce qui concerne les pratiques fiscales dommageables de même que pour ce qui est des pratiques de blanchiment d'argent provenant de toutes sortes d'activités illicites.

Dans la liste des pays considérés comme des paradis fiscaux, récemment rendue publique par le GAFI, il y a 10 de ces paradis

fiscaux qui font partie de pays avec lesquels on signera une Zone de libre-échange des Amériques. Il y a la Barbade—nous l'avons mentionnée—les Bahamas, Antigua-et-Barbuda, le Belize, la Dominique, la Grenade, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines et Sainte-Lucie. Ça, c'est dans la zone de libre-échange qu'on propose de signer avec les pays des trois Amériques.

Je ne dis pas qu'il ne faille pas signer une telle entente. Au contraire, il faut en signer une. Toutefois, il faut aussi s'interroger en même temps. Est-ce qu'il y aurait moyen, un jour, d'avoir des gens qui réfléchissent de l'autre côté? Il faut s'interroger lorsqu'on va signer une Zone de libre-échange des Amériques.

On dit que le secteur des services sera inclus dans cette zone de libre-échange. Donc, les services financiers seront inclus dans cette zone de libre-échange. Cela donnera lieu à une immense convention fiscale entre tous les pays de la zone des trois Amériques. Est-ce qu'on peut s'interroger une seconde sur l'effet que pourrait avoir une zone de libre-échange dans le secteur des services financiers, signée avec certains pays—les 10 que je viens de nommer—, qui ont des pratiques fiscales dommageables. C'est-à-dire des pratiques fiscales qui consistent à avoir des taux d'imposition qui n'ont pas de commune mesure avec la réalité, des congés de taxation incroyables, une fermeture en ce qui a trait à la divulgation de l'information sur la provenance des dollars qui se retrouvent dans des comptes bancaires ou sous forme d'actifs autres. Ils sont également fermés sur le plan de l'identification des propriétaires des entreprises, des 140 000 sociétés dont je parlais tout à l'heure. Il y en a une partie qui est créée tous les ans dans ces dix pays de la zone des Amériques.

Peut-on se poser des questions à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'examiner la fiscalité et les pratiques fiscales de ces pays de même que les pratiques sur le plan de l'ouverture au chapitre de l'information sur la provenance de l'argent, sur les sorties de capitaux et sur les propriétaires de ces entreprises?

• (1040)

Il me semble qu'il y aurait lieu de faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire signer une zone de libre-échange avec ces pays et en même temps, exiger, sur un certain nombre d'années, une révision des pratiques fiscales dommageables par ces pays.

Plusieurs entreprises bénéficient déjà de l'existence des paradis fiscaux. Il y a, bien sûr, les banques, mais pas les banques d'ailleurs, les banques canadiennes. D'ailleurs, le secrétaire parlementaire devrait le savoir, il est issu de la plus grande banque canadienne, il était économiste en chef à cette banque.

J'ai souvent posé des questions à l'Association des banquiers canadiens sans jamais avoir de réponse, à savoir pourquoi les cinq grandes banques canadiennes ont plus de 50 succursales bancaires dans la ceinture des Caraïbes. Pourquoi y a-t-il 50 succursales bancaires canadiennes dans cette région de quelques millions d'habitants? Qu'est-ce qu'on fait comme activité dans ces régions?

D'ailleurs, lorsqu'on regarde le site Internet de la Barbade, on peut y lire, en anglais: «Barbados has an international business centre». Je vais lire seulement quelques extraits pas mal intéressants concernant les institutions bancaires canadiennes:

Initiatives ministérielles

• (1045)

[Traduction]

«Pendant de nombreuses années, d'importants cabinets d'experts-comptables internationaux ont continué de fournir des services professionnels dans l'île, dont Barclays Bank, la Banque royale du Canada—la banque d'où vient le secrétaire parlementaire—, «la Banque de Nouvelle-Écosse et CIBC Carribean Limited. La Barbade est le seul centre d'affaires international qui offre tous les services suivants à un seul endroit: banques offshore, enregistrement de navires, traités de double imposition avec sept pays, y compris les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni, des congés fiscaux et d'autres mesures incitatives, et pas d'impôt sur les gains en capital.»

[Français]

Alors, non seulement on retrouve des entreprises qui ne sont pas identifiées, mais on est capables d'en identifier ici. On peut identifier des filiales de banques canadiennes pour lesquelles les informations ne coulent pas, à savoir quel type d'activité elles peuvent avoir dans des centres, comme celui de la Barbade, et dans d'autres pays qui sont considérés comme des paradis fiscaux, avec des pratiques douteuses en ce qui a trait à l'acceptation de certains fonds sans se poser de question, et de leur utilisation par la suite dans d'autres compagnies prête-noms.

C'est quand même grave de se retrouver devant une situation semblable, de ne pas avoir de réponse sur les activités internationales des banques canadiennes, d'avoir une promotion, comme cela, des banques canadiennes à l'étranger pour l'évitement fiscal du Canada. Et le fait que le gouvernement fédéral ne pose pas de questions aux banques canadiennes sur leurs activités à l'étranger, alors qu'elles sont de juridiction fédérale, et que les filiales des banques canadiennes ne soient pas assujetties à la nouvelle loi qu'on vient d'adopter concernant le blanchiment d'argent, ça aussi, c'est grave.

Lorsqu'on dit qu'on met en place un bureau et une nouvelle loi pour faire en sorte qu'on dénonce toute transaction douteuse de 10 000 \$ et plus effectuée par des gens, des représentants, des compagnies, et ainsi de suite, qu'on analyse ces transactions dans un bureau central, qu'on fait des croisements pour savoir si cet argent n'est pas de l'argent sale lié au trafic des stupéfiants ou à d'autres pratiques illicites, et que cette loi ne s'applique qu'aux entreprises situées sur le territoire canadien, mais pas aux filiales d'entreprises canadiennes qui évoluent dans des régions considérées comme des paradis fiscaux, et pour certaines, considérées comme des paradis pour le blanchiment d'argent, ce n'est pas étonnant qu'on n'ait rien trouvé dans les comptes bancaires lorsqu'on a commencé à faire la lutte à Al-Qaïda.

On a offert au FBI américain de les aider à retracer les fonds d'Oussama ben Laden et on n'a presque rien trouvé, seulement quelques centaines de milliers de dollars ici.

Il faudrait se poser la question à savoir si les filiales d'entreprises canadiennes à l'étranger, les filiales bancaires entre autres, n'ont pas, elles aussi, des petites activités sur lesquelles on ne peut faire enquête, parce que la nouvelle loi fédérale ne s'applique pas à elles.

Ce sont des questions qu'on doit se poser. On a une responsabilité, non seulement au plan national, mais également au plan international. Pourquoi le gouvernement canadien ne se dote-t-il pas d'outils pour la gestion de ses traités avec ces pays et pour le contrôle des activités de ces entreprises à l'étranger, dans des pays douteux ayant des pratiques fiscales douteuses, et qu'on dise, en même temps, qu'on apporte une contribution positive et vraiment corsée à la lutte contre les narco-traficants qui blanchissent de l'argent dans ces pays ou contre les terroristes?

Je pense qu'on doit se poser des questions lorsqu'on regarde le comportement du gouvernement canadien en regard des traités fiscaux, des conventions fiscales et de l'absence de questionnements sur l'existence, très certainement, de pratiques douteuses dans ces pays.

Le fait qu'il y ait un double langage, qu'on soit à l'OCDE ou au ministère des Affaires étrangères et à celui du Commerce international, que le ministre des Finances dise «Oui, nous allons combattre les pratiques fiscales dommageables» et qu'en même temps, il se retrouve à la tête d'une réunion avec les ministres des Finances de tous les pays des trois Amériques où il ne ressort absolument rien de cette fichue réunion où on devait parler, justement, au dire du ministre des Finances, de ces pratiques fiscales douteuses, je trouve cela un peu inquiétant.

Je ne veux pas accuser le ministre des Finances, mais je trouve qu'il y a un manque de volonté. Je me demande si ce n'est pas le fait que le ministre des Finances ait aussi des activités dans ces pays considérés comme des paradis fiscaux.

Le ministre des Finances est également armateur. Il possède 11 compagnies dans les Caraïbes et dans le Sud. Il a huit compagnies à la Barbade. Je peux nommer toutes les propriétés du ministre des Finances, je les ai ici: CSL International Barbados, etc. Notre ministre des Finances a huit compagnies de transport maritime à la Barbade.

Est-ce cela expliquerait le fait qu'il n'a pas beaucoup d'empressement pour dénoncer la convention fiscale qui existe entre le Canada et la Barbade? Est-ce que ce serait cela?

Je suis un peu tanné d'entendre les commentaires d'outrage de l'autre côté de la Chambre, comme si le ministre des Finances était dans la situation de «la pauvre veuve avec un orphelin». Il y a une limite à se moquer de nous.

• (1050)

Le ministre des Finances, c'est un fait, a onze compagnies de transport par bateaux. Il en a huit à La Barbade et trois aux Bermudes, des pays considérés comme des paradis fiscaux. La Barbade est considéré comme un des pires pays au niveau des paradis fiscaux par le groupe de l'OCDE, dont j'ai parlé plus tôt. Y aurait-il un lien entre cette propriété et son manque de volonté politique de procéder à des réformes majeures? On est en droit de se poser la question et je pense que les contribuables sont en droit de le savoir. Ils sont en droit de connaître cette information.

Lorsqu'on parle de cela, ce n'est pas une campagne de salissage, ce sont les faits. Ce n'est pas ma faute s'il a acquis des bateaux, s'il a huit compagnies à La Barbade et s'il y a une convention fiscale entre le Canada et La Barbade qui est dénoncée par l'OCDE. Ce sont des faits.

Lorsqu'on parle de faire la lutte aux pratiques fiscales dommageables, lorsqu'on parle de satisfaire les exigences présentées par l'OCDE, lorsqu'on dit qu'on veut apporter une vraie contribution pour éliminer ces pratiques fiscales dommageables et faire en sorte que certains de ces pays soient moins des lessiveuses d'argent sale, il faut joindre l'acte aux paroles.

Article 31 du Règlement

Vous ne pouvez pas en même temps dire que vous dénoncez et que vous appuyez. Quand c'est blanc, ce n'est pas noir. Depuis cinq ou six ans, on entend des commentaires, à l'échelle internationale, à l'effet que le Canada n'apporte pas sa véritable contribution à cet égard.

J'aimerais conclure en disant que nous allons appuyer cette convention fiscale. Nous avons scruté à la loupe les pratiques fiscales de chacun de ces pays. Il n'y a pas de problème, comme on pourrait en avoir avec une convention fiscale telle que celle que nous avons avec La Barbade, que nous dénonçons d'ailleurs depuis toujours. Depuis peu, l'OCDE fait la même chose que nous.

Nous allons l'appuyer, mais nous exhortons le gouvernement à changer les choses. Si le ministre des Finances est en situation de conflit d'intérêts, qu'il se tasse; comme quand il est question des bateaux, qu'il se tasse. Mais diantre, est-ce que ce serait possible que le gouvernement fasse une analyse sérieuse de la situation, pose des gestes concrets et ne dise pas noir d'un côté et blanc de l'autre, qu'il soutienne les paradis fiscaux d'un côté et qu'il les combatte de l'autre? Cela ne marche pas.

Est-ce que ce serait possible que le gouvernement prenne ses responsabilités? Qu'il aille une coche un peu plus haut par rapport à ce qu'il a mis en place comme mesure pour lutter contre le blanchiment d'argent, qu'il dénonce la convention avec La Barbade et qu'il prenne des mesures pour que des filiales d'entreprises canadiennes à l'étranger soient assujetties à un contrôle rigoureux de leurs activités et aussi à des obligations de dénonciation de transactions qu'il trouve un peu douteuses par rapport à la normale. C'est ce que nous demandons.

Si le gouvernement veut prétendre qu'il est toujours aussi intègre qu'il l'a déjà été, il a des gestes à poser, surtout depuis les événements du 11 septembre dernier. On dit qu'on s'est associés à nos alliés pour combattre le terrorisme international. Il faut poser des gestes concrets pour montrer notre sérieux. Je pense que ce serait une bonne idée que le gouvernement se réveille.

• (1055)

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NDP): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots du projet de loi S-31 qui est à l'étude aujourd'hui. La Chambre le sait déjà, cette mesure vise à mettre en oeuvre des conventions fiscales entre le Canada et un certain nombre de pays avec lesquels nous n'en avons pas par le passé, comme la Slovaquie, le Venezuela, le Pérou, l'Équateur, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne. Il est évident que ce genre de convention fiscale s'impose entre notre pays et d'autres pays du monde.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à signaler que j'ai une objection fondamentale à la façon dont l'étude du projet de loi s'est déroulée au Parlement.

Le projet de loi nous arrive du Sénat, où il a d'abord été présenté. Le Sénat n'est pas une institution élective. Il n'a de comptes à rendre à personne. Pourtant, il a pris l'initiative d'un projet de loi qui est renvoyé à la Chambre des communes.

Une voix: Bravo.

L'hon. Lorne Nystrom: Le député libéral de Kitchener ou de Cambridge pense que c'est très bien, et il applaudit.

Une voix: Voyez d'où cela vient, Lorne.

L'hon. Lorne Nystrom: Vu l'auteur de cette réflexion, je ne suis pas trop étonné, comme quelqu'un d'en face l'a dit. Voilà un député libéral qui applaudit à l'idée qu'un Sénat non élu, qui n'a de comptes

à rendre à personne et coûte 60 millions de dollars par année aux contribuables canadiens puisse prendre l'initiative d'un projet de loi et le renvoyer ensuite aux Communes.

Pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre, que je connais depuis des années, n'a-t-il pas effectué une réforme parlementaire sérieuse pour accorder plus de pouvoirs, d'indépendance et d'aide à la recherche aux comités de la Chambre pour qu'ils puissent effectuer eux-mêmes ce travail et qu'on n'ait pas à le confier aux comités du Sénat?

Une réforme parlementaire véritable s'impose. Le ministre d'en face sait bien qu'aux termes des derniers sondages, seulement 5 p. 100 des Canadiens appuient le Sénat sous sa forme actuelle. Les autres aimeraient que ses membres soient élus ou qu'il soit aboli.

Le même député libéral d'en face, qui ne semble pas vraiment s'intéresser aux journaux, dit que ce n'est pas vrai. Pourtant, il n'a qu'à consulter les sondages portant sur le Sénat. Combien de gens connaît-il qui sont prêts à appuyer le Sénat dans sa forme actuelle, à part les sénateurs eux-mêmes, leurs amis, leurs conjoints, leurs familles et leurs intimes. Cela se limite à peu près à cela et je ne suis pas d'accord.

Pour ce qui est de la teneur du projet de loi, nous devons conclure des conventions fiscales avec d'autres pays. Nous devons nous pencher sur la question des échappatoires fiscales. Nous devrions revoir notre système fiscal en entier pour nous assurer qu'il devient plus progressif et qu'il tient compte de la capacité de payer.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine des anciens combattants, qui se déroule du 5 au 11 novembre, est une semaine commémorative en l'honneur de ceux qui ont servi le Canada en temps de guerre comme en temps de paix.

Le thème de cette année, «Au service de la paix», semble particulièrement bien choisi compte tenu du rôle important que le Canada joue en participant aux efforts de paix des Nations Unies. Près de 125 000 Canadiens ont servi dans des missions de paix depuis 53 ans et, selon les données compilées jusqu'en octobre 2000, 113 avaient donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Des activités ont été organisées à l'intention des jeunes, par exemple, celle intitulée «Cartes postales de la paix», dans le cadre de laquelle on encourage les étudiants à envoyer des cartes postales pour témoigner leur appui et leur compassion aux 2 000 Canadiens, hommes et femmes, qui participent actuellement à l'Opération Apollo.

La Semaine des anciens combattants est une semaine au cours de laquelle tous les Canadiens se réunissent afin de témoigner leur gratitude à nos anciens combattants et à nos Casques bleus pour les sacrifices qu'ils ont faits au nom de la liberté et de la paix.

J'invite les députés à se joindre à moi, en soulignant la Semaine des anciens combattants et en y participant, afin de faire en sorte que les anciens combattants soient honorés comme il se doit.

*Article 31 du Règlement***LE SECOURS AUX SINISTRÉS**

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre un hommage particulier à quatre jeunes élèves de la circonscription de Crowfoot, des jeunes qui ont fait preuve de compassion et d'un sens des responsabilités extraordinaire malgré leur jeune âge.

À la mi-septembre, dans la semaine qui a suivi les attentats dévastateurs et meurtriers perpétrés contre l'Amérique, Cody Woodward, Cody Foley, Drew Gosselin et Mason Herzog, tous des élèves de cinquième année de Wainwright, en Alberta, ont recueilli une somme d'argent considérable pour venir en aide à nos voisins du Sud.

Ces jeunes hommes altruistes ont décidé de vendre des hot dogs et des boissons gazeuses pour aider à amasser des fonds dont a grandement besoin la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés des États-Unis. En une soirée, ces garçons ont recueilli 3 200 \$.

Cette somme généreuse reflète à la fois les efforts considérables que ces jeunes ont déployés et la gentillesse ainsi que la compassion des gens de la merveilleuse localité rurale de Wainwright.

C'est un honneur d'avoir rencontré ces jeunes garçons, de leur avoir présenté des certificats et de maintenant les applaudir à la Chambre, pour leur attitude et leur générosité. Je dis à Cody, Drew, Mason et Cody «Bravo, les gars!»

* * *

● (1100)

L'ÉDUCATION

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, nos écoles, collèges et universités sont manifestement du ressort des provinces. Cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement fédéral ne travaille pas de concert avec elles à cet égard.

C'est l'actuel gouvernement qui a rendu l'Internet accessible aux écoles élémentaires et secondaires. C'est le même gouvernement qui a pris l'initiative du financement de la recherche appliquée dans les collèges, qui accorde des bourses d'études et assure le financement de la plupart de la recherche universitaire.

Dans l'intérêt national et international, le gouvernement fédéral devrait continuer d'intervenir à tous les niveaux du système d'éducation, mais à ce stade-ci, compte tenu des préoccupations concernant la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il devrait réexaminer ses rapports avec les quelque 1 000 collèges communautaires au Canada.

Les collèges font partie de l'avant-garde du système d'éducation. Capables de s'adapter rapidement aux changements, ils comptent parmi les premiers à offrir de nouveaux produits éducationnels aux collectivités. Aujourd'hui, au rythme où surviennent les changements, le Canada a besoin de collèges communautaires efficaces. Le gouvernement fédéral doit les renforcer.

* * *

LES ENFANTS

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Monsieur le Président, en tant que père, grand-père, enseignant et député, je suis en mesure d'affirmer que les enfants sont effectivement notre bien le plus précieux. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Canada investit tant dans nos enfants.

Les enfants ont besoin d'un environnement sain, d'air pur, d'eau propre, d'aliments nourrissants et d'un milieu familial sécurisant. C'est la raison pour laquelle le premier ministre a affirmé dans le

discours du Trône que la famille et les enfants étaient prioritaires pour le gouvernement, particulièrement en ce qui a trait à leur environnement, et que nous travaillerions en vue d'assurer la qualité de cet environnement, non seulement au Canada mais outre-mer.

Le premier ministre a nommé Madame le sénateur Landon Pearson comme envoyée spéciale pour la petite enfance. Elle devait se rendre à New York avant les événements du 11 septembre dans le cadre d'une rencontre réunissant une cinquantaine de pays. Le Plan d'action nationale pour les enfants et l'Accord sur le développement de la petite enfance, deux initiatives fédérales-provinciales d'une valeur de 7,8 milliards de dollars, représentent un investissement extraordinaire dans la jeunesse.

Nous travaillerons de concert avec Santé Canada, Environnement Canada et Développement des ressources humaines Canada afin de garantir l'excellence de l'alimentation de nos enfants, de leur milieu familial et de leur environnement pour que le Canada continue de former les meilleurs citoyens au monde.

* * *

[Français]

LE JOUR DU SOUVENIR

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la Semaine des anciens combattants, dont le thème est «Au service de la paix», nous nous joignons à nos concitoyens pour honorer la mémoire de nos soldats morts au combat, ceux et celles qui ont tout sacrifié pour que notre monde jouisse de la paix et de la liberté.

Dimanche, le 11 novembre, se tiendront, dans Brome—Missisquoi, plusieurs cérémonies commémorant le jour du Souvenir. Ces cérémonies auront lieu à Knowlton, Farnham, Phillipsburg, Bedford, Cowansville, Mansonville, Sutton et Magog.

Le 11 novembre, nous remercions les 116 000 Canadiens et Canadiennes qui ont consenti le sacrifice ultime pour la cause de la paix. Voilà qui nous donne amplement matière à réflexion. Ceux et celles qui ont donné leur vie pour le Canada nous commandent d'avoir la même détermination qu'eux-mêmes ont eue.

En ces moments difficiles, n'y a-t-il pas lieu de travailler fort pour la paix et pour nos valeurs démocratiques, tandis que nous rendons hommage, cette semaine, à nos anciens combattants.

* * *

[Traduction]

LE JOUR DU SOUVENIR

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le jour du Souvenir approche, et il est de mise de rappeler le message d'adieu du colonel-commandant du Régiment aéroporté du Canada, le général Kent Foster:

Ce sont les quelques secondes en vol, lorsque chacun d'entre nous songe à ce que c'est que d'être un soldat aéroporté et un membre du régiment. Seuls ceux qui ont osé sauront ce qu'est l'appel du chef-largueur, le poids d'un havresac d'hiver, la tape sur l'épaule et le cri «bon saut!»

Le régiment aéroporté sera présent dans nos vies jusqu'à notre dernier souffle. Vous emporterez avec vous la mystique qui nous confère notre force individuelle et qui fait de nous un régiment, peu importe où vous irez ou ce que vous ferez dans l'avenir. Les antécédents du régiment sont éloquentes, et les milliers de soldats ayant porté le béret marron et défendu son honneur et ses traditions sont fiers de vous en ce jour.

Il ne peut y avoir de test plus décisif de la loyauté des membres du régiment aéroporté et, en ma qualité de colonel de votre régiment, je ne saurais être plus fier des militaires de tous grades que je le suis aujourd'hui. Lorsque l'on demandera des parachutistes canadiens dans un proche avenir, je sais que vous répondrez à l'appel parce que vous êtes les meilleurs.

* * *

●(1105)

DORIS ANDERSON

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de souligner un événement remarquable, soit le quatre-vingtième anniversaire de Doris Anderson, une féministe véritable, un modèle et une amie.

Doris a toujours été la preuve éclatante du lien ténu entre l'âge et la date à laquelle une personne est née. Elle nous a toujours devancés sur le plan des idées. En sa qualité de rédactrice en chef de *Chatelaine*, Doris a amené sur le devant de la scène des problèmes dont on ne parlait pas auparavant, comme la violence familiale. À bien des égards, elle a modifié le journalisme canadien et les rapports hommes/femmes. Ce faisant, elle a affecté la vie de tous les Canadiens.

Lorsqu'elle était présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, elle a vu à ce que l'égalité des droits des hommes et des femmes soit consacrée par la Constitution canadienne. Elle demeure fort active en qualité de présidente du Conseil de presse de l'Ontario et comme ardente partisane de la représentation proportionnelle à l'occasion des élections fédérales.

Il y aura ce soir salle comble pour marquer l'anniversaire de Doris à Toronto, où la gouverneure générale Adrienne Clarkson prendra la parole et la présentatrice Shelagh Rogers de la CBC exercera les fonctions de maîtresse de cérémonie. Son cadeau d'anniversaire sera la Bourse d'études supérieures Doris Anderson-Ontario en études féminines à l'Université York.

Les bénéficiaires recevront 5 000 \$ du fonds de bourses d'études et une subvention de contrepartie de 10 000 \$ de la province de l'Ontario. On continue de recueillir les dons, et l'argent supplémentaire sera versé dans le fonds Doris Anderson afin de verser des bourses d'études de 15 000 \$ pour les étudiants de l'extérieur de la province et pour la recherche.

Il me fait plaisir de féliciter Doris pour son apport ininterrompu et de lui souhaiter un excellent quatre-vingtième anniversaire. Elle continue d'en apprendre beaucoup à chacun de nous.

* * *

[Français]

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, nous soulignons cette semaine la Semaine des technologies de l'information et des communications.

Depuis deux décennies, nous assistons au développement rapide d'un nouveau créneau technologique, l'informatique, qui aura complètement transformé nos façons de faire et notre perception du monde.

Que nous soyons ou non familiers avec ces nouveaux outils, force est de reconnaître qu'ils ont pris une place prépondérante dans notre quotidien, tant au travail qu'à la maison.

Il faut saluer à cet égard l'attitude des différents gouvernements, qui ont tôt fait de prendre la mesure de l'importance des technologies

Article 31 du Règlement

de l'information et des communications pour le développement économique, social et humain de nos collectivités.

La prospérité d'une nation est désormais intimement liée à son adaptation rapide à ce qu'on appelle désormais la «nouvelle économie», soit un ordre économique s'articulant autour du développement et de l'utilisation des nouvelles technologies.

Je souligne, à cet égard, l'initiative du gouvernement du Québec visant à favoriser l'accès aux technologies de l'information et des communications aux familles moins fortunées. Ce programme aura permis à pas moins de 217 500 familles québécoises à faible revenu de se procurer ou de louer un ordinateur. Qui plus est, c'est maintenant près de 286 000 nouveaux ménages québécois qui peuvent naviguer sur Internet.

Il y a donc lieu, encore une fois, de s'inspirer du modèle québécois afin de permettre l'égalité des chances pour toutes et tous.

* * *

[Traduction]

LE JOUR DU SOUVENIR

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas de meilleur moment pour rendre un fier hommage à tous les braves, hommes et femmes, qui ont servi notre pays avec distinction, et oui, également à ceux qui le servent encore aujourd'hui.

Le jour du Souvenir est l'occasion de rendre hommage aux anciens combattants canadiens dont le suprême sacrifice nous permet de vivre aujourd'hui au sein d'une société libre et démocratique.

Des centaines d'activités ont déjà eu lieu un peu dans les communautés à travers le Canada. Par ces activités, qui vont de services commémoratifs à des récits, les Canadiens reconnaissent, se rappellent et remercient ceux qui ont lutté contre la tyrannie et ont consacré leur vie à la poursuite de la liberté et de la démocratie.

Alors que nous marquons une pause pour rendre hommage aux anciens combattants, je demande à tous les Canadiens de prier pour les Forces canadiennes qui servent notre pays ici et à l'étranger et à donner leur bénédiction à leurs familles en cette période particulièrement difficile. Que les Canadiens, en particulier les jeunes, n'oublient jamais.

* * *

LE ZIMBABWE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Zimbabwe est sur le point d'être plongé dans un bain de sang. Le président Mugabe dit qu'il essaie de redistribuer les terres des propriétaires fonciers blancs à la pauvre majorité noire. Ce n'est pas le cas. Les réformes agraires servent seulement de paravent à M. Mugabe pour terroriser la population et se faire ré-élire.

Je viens tout juste de rentrer du Zimbabwe où des travailleurs agricoles noirs ont été battus, brutalisés, voire assassinés par les hommes de main de M. Mugabe. Leurs maisons ont été incendiées, leurs femmes ont été violées. Ils font face à la famine. Tant qu'il ne sera pas mis fin à toute cette brutalité, le Canada et la communauté internationale doivent exclure temporairement le Zimbabwe du Commonwealth, geler les avoirs personnels de M. Mugabe et des membres de son gouvernement et placer un embargo sur la fourniture d'armes au Zimbabwe.

Article 31 du Règlement

Ces sanctions devraient être maintenues tant que la primauté du droit n'aura pas été appliquée, que tous ceux qui occupent illégalement les terres agricoles n'auront pas été chassés et que des observateurs des élections ne seront pas sur place. Si nous ne prenons pas ces mesures, des milliers de gens risquent d'être massacrés au cours des prochains mois avant les élections. Nous devons agir sans attendre.

* * *

• (1110)

MALAK KARSH

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, hier, j'ai assisté à une cérémonie organisée au cimetière militaire national, dans le cimetière de Beechwood. Nous y étions pour planter des bulbes de tulipes et rendre hommage aux anciens combattants.

Les tulipes et le Festival canadien des tulipes sont devenus de grands symboles de la ville d'Ottawa grâce à Malak Karsh qui nous a quittés hier pour un monde meilleur.

M. Karsh est arrivé au Canada en 1937 et depuis, essentiellement grâce à son art et à ses photographies, il nous fait comprendre la beauté de notre environnement, la beauté de la nature et la beauté de la région de la capitale nationale du Canada.

M. Karsh vivait parmi nous comme un pair. Il a énormément apporté à notre société et nous a appris à apprécier la nature. Il nous manquera, mais tous, ici, à Ottawa, conserveront de lui un excellent souvenir. Au nom de la population d'Ottawa, je rends aujourd'hui hommage à cet homme merveilleux.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le 21 septembre, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion présentée par le chef du NPD pour dénoncer l'intolérance et la haine dirigées contre les musulmans et les Arabes et réaffirmer l'adhérence fondamentale du pays à la primauté du droit ainsi qu'à la protection et au maintien des droits de la personne garantis par la Charte.

Pourtant, le gouvernement n'a rien fait pour protéger la population. Les crimes motivés par la haine persistent. On continue de dresser des profils raciaux et les Canadiens d'origine arabe et de confession musulmane ainsi que toutes les minorités visibles se sentent visés.

La situation de Mohamed Attiah, qui a travaillé à Énergie atomique du Canada limitée, est un exemple criant qui illustre bien le problème posé par les profils raciaux et l'atmosphère empoisonnée de la culpabilité par suspicion.

M. Attiah a porté plainte devant la Commission canadienne des droits de la personne et a intenté des poursuites pour avoir été licencié après avoir été interrogé par la GRC et les forces de sûreté. Est-ce cela la tolérance et le respect des droits de la personne?

J'invite le gouvernement à faire sien le plan d'action du NPD pour mettre un terme à la victimisation des minorités visibles et bien faire comprendre que ce qui est arrivé à M. Attiah est inadmissible et injuste.

[Français]

LA GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, il y a plusieurs années, au Québec, il y avait une chanson populaire intitulée *La poupée qui fait non*.

C'est un peu ce qui s'est passé, hier, aux premières heures d'audience du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles, alors que les libéraux répétaient sans cesse: «Non, non, non, non, non», aux amendements du Bloc québécois et à ceux de l'opposition.

L'indifférence des libéraux était marquante, lorsque nous présentions nos suggestions en vue d'améliorer le projet de loi C-27 sur la gestion des déchets nucléaires.

Coup sur coup, ils refusaient la création du conseil d'administration représentatif du milieu, y compris celui des autochtones, afin d'assurer la confiance du public et d'y ajouter une crédibilité qui manque au projet de loi.

Ils disaient non pour empêcher l'importation des déchets nucléaires d'autres pays, non à l'inclusion d'une clause environnementale, et non pour référer les recommandations de la nouvelle société de gestion à la Chambre des communes.

Le Bloc québécois a des choses intéressantes à présenter et la population a le droit de savoir. Les marionnettes libérales qui font «non, non, non, non, non, non» ne nous arrêteront pas.

* * *

[Traduction]

LE SIKHISME

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, mercredi dernier, un éminent homme d'affaires canadien, Surjit Babra, président-directeur général de Skylink, a été forcé d'enlever son turban à l'aéroport La Guardia, aux États-Unis, pour des raisons de sécurité, lui a-t-on affirmé.

Au Canada, nous avons appris à respecter les symboles religieux. Le fait que la GRC a modifié ses règles pour autoriser les sikhs à porter leur turban dans l'exercice de leurs fonctions n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Tout en compatissant avec nos voisins et tout en comprenant les terribles circonstances qui les ont poussés à prendre de telles mesures, je leur demanderais de bien vouloir renseigner et former leur personnel de sécurité afin qu'il respecte le droit des sikhs à porter le turban et qu'il ne les soumette pas à une telle procédure inutile et humiliante.

* * *

LA PÊCHE AU HOMARD

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, dans toute l'industrie de la pêche au homard en Nouvelle-Écosse, on craint que le ministre des Pêches ne soit en train de perdre contact avec ce secteur.

Les pêcheurs et les acheteurs dans les secteurs de pêche au homard 33 et 34 craignent que le MPO ne veuille imposer une longueur minimale de carapace de trois pouces et demi dans le but d'augmenter la production d'oeufs. Cette possible augmentation de la longueur à trois pouces et demi ferait perdre des parts du marché aux exportateurs de la Nouvelle-Écosse.

Questions orales

Le ministre des Pêches a-t-il songé que cette augmentation pourrait entraîner un surplus de gros homards et une disparition complète du marché d'exportation pour les homards de une livre à une livre et un tiers?

Les pêcheurs et les acheteurs veulent participer à la solution pour faire augmenter la production d'oeufs de homard. Ils veulent être informés et jouer un rôle. Ils ne veulent pas être victimes de politiques malavisées du MPO. Le ministre doit s'engager à travailler en collaboration avec l'industrie.

* * *

● (1115)

[Français]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, les nouvelles sont mauvaises pour les souverainistes. Les Québécoises et les Québécois ne veulent plus entendre parler de la souveraineté du Québec. Les derniers sondages le prouvent.

Le sondage Léger Marketing-*Le Devoir-The Globe and Mail* montre que l'appui à la souveraineté est en baisse à 40,9 p. 100. Le sondage du CRIC montre qu'il est à 39 p. 100. De plus, 54 p. 100 des Québécois considèrent que la souveraineté est une idée dépassée. Et trois personnes sur cinq ne veulent plus d'un référendum d'ici 2005, comme le voudraient les bloquistes et les péquistes.

Le Bloc québécois a été formé afin de promouvoir l'option souverainiste sur la scène fédérale. Il semble que leur projet ait échoué.

Pour le bien-être du Québec, j'invite les députés du Bloc québécois à réfléchir. Ils doivent se rendre compte que le temps est venu de mettre fin à ce parti temporaire.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, chaque fois qu'il y a une crise dans notre pays, les libéraux montrent qu'ils n'ont pas de politique, pas de plan et qu'ils ne réagissent que lorsqu'ils sont pris de panique. Nous l'avons vu dans le dossier du bois d'oeuvre. Nous l'avons vu dans le secteur de la défense nationale, où nos courageux soldats n'ont pas les ressources nécessaires. Nous le voyons aussi dans le dossier de l'industrie du transport aérien.

Je voudrais que le ministre des Transports me réponde simplement par oui ou non. Hier, lorsqu'il a pris la parole à la Chambre et nous a assuré que tout allait bien dans l'industrie du transport aérien et plus précisément chez Canada 3000, savait-il, à 14 heures hier après-midi, que Canada 3000 était sur le point de cesser ses activités?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tous inquiets de l'annonce faite par Canada 3000, qui a décidé de cesser ses activités. C'est effectivement un dur coup pour bien des Canadiens, non seulement pour les voyageurs, mais aussi pour les employés et tout le monde, je crois, y compris le chef de l'opposition, qui aurait dû faire preuve d'un certain degré de compassion à l'égard des difficultés que traverse l'industrie du transport aérien avant de poser sa question.

Pour répondre à la question précise qu'il a posée, hier, lorsque j'ai pris la parole à la Chambre, j'ai donné la réponse que j'ai donnée, et c'était la réponse juste à ce moment-là.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Incroyable, monsieur le Président : hier, j'ai donné la réponse que j'ai donnée. Il faut être brillant pour sortir une réponse comme celle-là.

Je pose une question précise. Hier, à 14 heures, au moment où le ministre assurait aux Canadiens que tout allait bien dans l'industrie du transport aérien et précisait même que les vols de Canada 3000 étaient à l'heure, savait-il que cette société s'appêtait à cesser ses activités, oui ou non?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la décision de cesser les activités a été prise hier soir par le conseil d'administration et est devenue officielle à minuit. Par conséquent, il est évident que je ne le savais pas à 14 heures hier après-midi.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a un problème de confiance à l'égard des transporteurs aériens chez les consommateurs. Personnellement, je trouve que la sécurité est meilleure que jamais et c'est pourquoi je n'ai pas peur de prendre l'avion, mais bien des gens n'osent plus prendre l'avion parce qu'ils ne voient pas le gouvernement prendre des mesures concrètes pour accroître la formation, utiliser davantage la technologie et mettre des agents armés à bord des appareils. Nous ne voyons aucun engagement de sa part à ces égards.

Quand le gouvernement présentera-t-il une mesure législative pour nous montrer qu'il s'occupera de ces questions ainsi que de la question du financement des mesures de sécurité additionnelles? Combien de temps devons-nous attendre encore?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est typique du chef de l'opposition. Une fois désarçonné, il passe tout suite au plan B, qui est le dossier de la sécurité.

Je vais revenir à la question précédente, qui portait sur la politique en matière de transport aérien. Je rappellerai au député que son parti a appuyé le gouvernement lors de l'étude du projet de loi C-26. Nous avons tous appuyé la politique qui avait favorisé la concurrence avant le 11 septembre, et je crois que le député ne devrait pas dire le contraire.

● (1120)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Canada 3000 a été la seule concurrente canadienne d'Air Canada et la seule solution de rechange canadienne à cette dernière pour les vols à destination de Halifax, de St. John's, de Montréal et de Toronto. Il se pourrait bien qu'il n'y ait plus de concurrence sur ces trajets. Des milliers d'emplois ont été perdus à cause de l'échec de la politique gouvernementale.

Que dira maintenant le ministre des Transports aux innombrables voyageurs cloués au sol et aux milliers de gens qui ont perdu leur emploi? Que dira-t-il au sujet de la disparition de la concurrence dans les services de transport aérien de certaines des plus grandes villes canadiennes?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, répondre à cette question en 35 secondes ne sera pas facile, mais en ce qui concerne les personnes touchées, d'autres dispositions devront être prises.

Questions orales

Air Canada, WestJet et Air Transat prendront des dispositions. Après avoir fait quelques appels téléphoniques ce matin, nous savons qu'il y aura une capacité supplémentaire. Nombre de gens touchés sont protégés par la réglementation provinciale et fédérale relative aux forfaits de vacances et d'excursions, et ils ne perdront rien. Cependant, il va falloir un certain temps pour tout régler.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis 1993, sous la gouverne des libéraux, CanJet, Canada 3000, les lignes aériennes Canadien, Greyhound, RootsAir, Royal et VistaJet ont déposé leur bilan ou ont été absorbées par d'autres sociétés. Cela montre sans équivoque que la politique de transport du ministre des Transports a été un échec.

Les Canadiens méritent d'avoir la meilleure concurrence possible, mais le ministre des Transports les a laissés tomber. Le ministre des Transports doit des excuses aux Canadiens qui vont perdre leur emploi et à tous les Canadiens pour avoir tué la concurrence dans le secteur du transport aérien au Canada.

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député parle encore de politique, d'une politique que son parti a appuyée il y a 18 mois et qu'il continue d'appuyer. Je pense qu'il ne devrait pas essayer de tromper les Canadiens en tenant un tel discours.

C'est une situation très difficile et, tout juste avant la période des questions, nous avons parlé aux représentants de Canada 3000. Ceux-ci nous ont contactés. Ils estiment que Canada 3000 peut toujours poursuivre ses activités, que les parties vont négocier. Tout n'est pas fini.

* * *

[Français]

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, fraîchement nommé à l'autre Chambre par le premier ministre, le sénateur Lapointe a affirmé hier qu'il votera contre le projet de loi sur les jeunes contrevenants pour aller, et je cite, «dans le sens du Québec» où l'approche de réhabilitation fait consensus.

Comme les appuis au consensus québécois se multiplient dans l'autre Chambre, est-ce que la ministre de la Justice entend modifier son projet de loi afin de respecter une fois pour toutes la spécificité du Québec?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la réponse à cette question est tout simplement non. La mesure législative se trouve actuellement devant le Sénat qui en terminera l'examen. Quoi qu'il en soit, la réponse à la question de ma collègue est simplement non.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, bien entendu, c'est une grande déception et le Québec s'en souviendra très longtemps.

Alors que d'autres sénateurs libéraux affirment que le projet de loi actuel va à l'encontre des intérêts du Québec et que le nouveau sénateur Lapointe félicite le Bloc québécois pour son magnifique travail pour la défense des intérêts du Québec, est-ce que la ministre va se rendre compte que le succès de la réhabilitation des jeunes contrevenants doit se poursuivre et entend-elle se prévaloir de laisser le droit de retrait au Québec?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la réadaptation et la réinsertion sociale figurent au nombre des principaux éléments de la nouvelle mesure législative sur les jeunes contrevenants. En fait, si le Bloc québécois mettait un terme à son opposition insensée contre cette mesure législative et se ralliait à nous, nous pourrions commencer à fournir davantage de ressources aux organismes au Québec qui appuient précisément ces éléments.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, dans le cas du projet de loi antiterroriste, la ministre de la Justice affirme être à l'écoute des intervenants, ce qui reste à voir. Pourtant, dans le cas des jeunes contrevenants, elle demeure sourde aux multiples avis de la coalition, comme à ceux des sénateurs qui l'invitent à tenir compte de la spécificité québécoise.

La ministre peut-elle nous dire ce qui motive ces deux attitudes totalement contradictoires?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ma collègue devrait savoir que nous avons apporté des modifications considérables à la mesure législative sur les jeunes contrevenants lorsqu'elle a été de nouveau présentée à la Chambre plus tôt cette année. Nous avons écouté très attentivement les témoignages qui ont fait suite à la présentation initiale du projet de loi à la Chambre. Nous avons écouté les témoins qui ont comparu devant le comité permanent et avons modifié considérablement le projet de loi pour tenir compte d'un grand nombre des recommandations entendues.

• (1125)

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, la ministre va-t-elle comprendre que ces mesures ne satisfont pas le Québec? Ce qu'on veut, c'est que le Québec soit exempté de l'application de la loi, comme cela se fait dans d'autres lois, par exemple en matière d'immigration.

Comment la ministre justifie-t-elle son entêtement à faire fi du consensus québécois?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises à la Chambre, cette mesure législative offre suffisamment de souplesse pour permettre à la province de Québec et aux organismes qui travaillent auprès des jeunes contrevenants de la province de poursuivre leur tâche. J'ai répété à nombre de reprises que nous sommes disposés à leur fournir des ressources financières pour les appuyer dans ce travail.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a établi un nouveau record mondial. Il est le ministre qui a présidé à la disparition de six transporteurs aériens, à savoir Greyhound, Canadien, CanJet, RootsAir, Royal Airlines, et maintenant Canada 3000.

Questions orales

Hier, à la Chambre, le chef du NPD a demandé au ministre d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Aujourd'hui, il est trop tard. J'aimerais savoir pourquoi le ministre n'a rien fait. Pourquoi n'avons-nous pas de politique nationale de transport aérien au Canada? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas appliqué de politique nationale? Pourquoi n'avons-nous pas un fonds national de stabilisation pour les transporteurs aériens? Où est le plan d'action? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas agi?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député doit reconnaître que l'industrie du transport aérien traverse une crise mondiale depuis les événements du 11 septembre. C'est pourquoi le député a tort et induit les Canadiens en erreur lorsqu'il fait uniquement référence au contexte canadien.

Je rappelle au député que depuis le 11 septembre, nous avons dégagé 160 millions de dollars en aide. Nous avons assumé les coûts de l'assurance-responsabilité contre les risques de guerre. La Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi qui a pour but d'aider Air Canada à trouver des capitaux. Le gouvernement agit et il entend continuer de le faire.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, essayons de voir la dimension humaine de la situation actuelle. Hier, le ministre encourageait les gens à acheter des billets de Canada 3000.

Que va-t-il dire aux personnes qui ont suivi son conseil et acheté des billets de Canada 3000? Qu'a-t-il à dire aux personnes qui sont coincées un peu partout dans le monde parce que le transporteur aérien a cessé ses activités? Que répondra le ministre aux milliers de travailleurs qui ont perdu leur emploi? Le ministre peut-il nous dire ce qu'il répondra à ces gens qui ont suivi son conseil?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'affirmation du député est fautive. Je n'ai rien dit de tel hier. J'ai déclaré que le transporteur m'avait informé qu'il poursuivrait ses activités. Il a examiné sa situation hier soir et a décidé qu'il n'était pas en mesure de le faire. Canada 3000 a donc choisi de mettre un terme à ses activités du jour au lendemain.

Je suis prêt à défendre la politique du gouvernement et à m'en tenir aux faits, mais je n'accepte pas que l'opposition fasse de fausses affirmations.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, le problème, c'est que la seule politique qui existe, à ce que l'on puisse comprendre, est de laisser toutes les compagnies aériennes faire faillite.

Le ministre des Transports a reconnu dès son arrivée aux commandes du ministère qu'il était inévitable de restructurer l'industrie des transports aériens. Cela n'est pas nouveau. Cette industrie a évolué au fil des années, mais le ministre n'a rien fait pour veiller à ce que cette évolution se fasse de façon ordonnée. Sous sa gouverne, six compagnies aériennes ont fait faillite au Canada.

Puisque le ministre n'avait pas et n'a toujours pas de plan de restructuration de l'industrie des transports aériens, quand sera-t-il en mesure de déposer un plan de redressement, ou a-t-il simplement l'intention de laisser toutes les compagnies aériennes faire faillite?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est bien beau de se livrer à des jeux politiques à la Chambre alors qu'il y a des gens en difficulté et que des voyageurs sont laissés en rade dans des endroits où ils ne veulent pas se trouver.

Je rappellerai au député du cinquième parti que, lorsqu'il appartenait à l'Alliance, au Parti réformiste ou à l'opposition officielle, il a appuyé le projet de loi C-26 et la politique actuelle; j'ose espérer qu'il aura le courage de continuer à l'appuyer.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre parle de jeux politiques, mais il y a quelques jours à peine, je l'ai vu à la télévision faire toute une histoire en se vantant que le gouvernement n'avait pas accordé de garanties d'emprunt à Canada 3000. Le gouvernement n'a donc pris aucun risque. Il n'a pas dit cependant que le plan a mis dans une situation risquée des voyageurs, des créanciers et des milliers d'employés canadiens.

L'industrie des transports aériens était dans une situation chaotique bien avant le 11 septembre. Le ministre dira-t-il maintenant à la Chambre s'il a un plan pour mettre fin au chaos dans l'industrie canadienne des transports aériens?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on comprend implicitement dans la question du député que l'Alliance conservatrice, ou la Coalition CRD ou quel que soit le nom de sa formation, veut que le gouvernement donne plus de 75 millions de dollars sans exercer une prudence raisonnable.

Le gouvernement va prendre soin de l'argent des contribuables. Il a dit qu'il n'accorderait de garanties d'emprunt que si certaines conditions étaient respectées, mais jusqu'ici elles ne l'ont pas encore été.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement libéral actuel préside au saccage de notre institution militaire depuis 1993. Le Centre for Military and Strategic Studies soutient que le livre blanc de 1994 est désuet et qu'il ne s'attaque pas aux problèmes de sécurité qui se posent au Canada aujourd'hui.

Ma question est simple. Le ministre de la Défense nationale procédera-t-il sans tarder à une révision exhaustive et publique de nos systèmes de défense et de sécurité?

● (1130)

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, pour l'instant, il faut centrer l'attention sur la lutte antiterroriste. C'est ce que font les Forces canadiennes et le gouvernement.

Il ne fait aucun doute qu'il faudra procéder un jour à une révision de fond en comble. Cela dit, le gouvernement se tient au courant de ce qui se passe. Nous faisons le nécessaire pour avoir des forces capables de livrer un combat polyvalent. Depuis trois ans, nous avons investi quelque 3 milliards de dollars dans les Forces canadiennes.

Nous ne restons pas les bras croisés. Nous suivons le progrès tout en tenant compte des besoins de sécurité des Canadiens.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tout le problème est là: il n'y a aucun plan. C'est bien d'avoir de l'argent, mais le Centre d'études stratégiques affirme qu'en plus d'obtenir des fonds, il faut savoir à quoi les consacrer et établir un plan pour le faire. Encore une fois, ce centre et d'autres intervenants disent clairement que le Canada a besoin d'un plan pour garantir la sécurité intérieure. Il n'existe aucun plan.

Questions orales

Le ministre de la Défense nationale va-t-il répondre aux besoins des Canadiens en procédant immédiatement à une révision de nos systèmes de défense et de sécurité intérieure?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député que le premier ministre a formé un comité du Cabinet et l'a chargé de se pencher sur les problèmes de sécurité.

Depuis le 11 septembre, toute la question de la sécurité a fondamentalement changé dans notre monde et nous avons pris des mesures en conséquence. Nous avons consacré 280 millions de dollars à la modernisation d'un grand nombre de nos systèmes. Nous avons déposé le projet de loi C-36. Plusieurs autres travaux se poursuivent et doivent nous permettre de répondre aux besoins des Canadiens en matière de sécurité tout en contribuant à la campagne internationale contre le terrorisme.

* * *

[Français]

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, dans la saga du projet de loi sur les jeunes contrevenants, la ministre n'a démontré aucune espèce d'ouverture aux demandes légitimes du Québec.

Dans le cadre du projet de loi antiterroriste, est-ce que la ministre fera preuve d'écoute et se rendra aux arguments du commissaire à la vie privée qui lui demande de modifier sa loi pour en atténuer les impacts sur la Loi sur la protection des renseignements personnels?

Peut-elle écouter quelquefois ce qu'on lui dit?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours avec grand plaisir que j'écoute le député. Qu'il me permette de lui rappeler, comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, que je connais les préoccupations du commissaire à la protection de la vie privée. En fait, mes collaborateurs et mon sous-ministre sont en pourparlers avec le commissaire et ses propres collaborateurs. Nous espérons que, du fait de notre collaboration constructive, nous pourrions dissiper ses préoccupations.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, le commissaire a dit, et je le cite: «Nous vivons dans un pays régi par la règle de droit et non pas dans un endroit où les autorités sont investies d'un pouvoir absolu.»

Est-ce que la ministre réalise cette lacune du projet de loi antiterroriste et prévoit-elle démontrer une nouvelle ouverture et modifier son projet de loi en ce sens?

Nous le lui demandons gentiment, dans le sens des intérêts du Québec.

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai clairement expliqué quand nous avons présenté le projet de loi C-36. L'initiative est importante et c'est pourquoi nous voulons connaître l'avis du comité sénatorial, qui a déjà déposé son rapport, et du comité de la Chambre, qui poursuit son travail.

Toutefois, pour ce qui concerne particulièrement les préoccupations du commissaire à la protection de la vie privée, nous en sommes conscients et mes collaborateurs et ceux du commissaire

poursuivront leurs efforts concertés pour tirer les choses au clair et, je l'espère, déboucher sur une solution heureuse.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration fait l'autruche. Elle refuse de regarder la vérité en face. Les uns après les autres, des fonctionnaires de l'Immigration, en fonction ou à la retraite, expriment leur frustration envers la ministre et la mauvaise gestion de son ministère. Aujourd'hui, nous apprenons que des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont dit, et je cite: «Si les gens pensent que les choses vont aller plus vite avec le nouveau système, ils se trompent lourdement.»

Ce sont des membres honorables de la CISR qui ont exprimé ces préoccupations légitimes, pas des députés de l'opposition ou des journalistes, mais des gens qui aiment leur pays. Pourquoi la ministre refuse-t-elle d'arranger ce qui de toute évidence ne fonctionne pas?

• (1135)

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, si le député avait cité la déclaration dans son entier, il se serait aperçu que le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada parlait de personnes qui sont mal informées au sujet de la nouvelle loi et de la façon dont elle fonctionne.

Je suis d'accord avec le président de la commission qui a dit que la nouvelle procédure d'appel, lorsqu'elle sera en place et qu'elle fonctionnera, sera en fait plus rapide et atteindra deux de nos objectifs: premièrement, accélérer la procédure de détermination du statut de réfugié; et deuxièmement, mettre en place un système intègre qui permettra d'éviter d'avoir recours aux tribunaux fédéraux de manière non seulement à prendre des décisions plus rapidement mais également à renvoyer les gens qui ne...

Le Président: Le député de Yorkton—Melville a la parole.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, il faut jusqu'à 10 mois pour traiter une revendication du statut de réfugié. Il y a un énorme arriéré. Aux termes de la nouvelle loi, cela pourrait prendre de 23 à 29 mois. C'est évidemment un cas d'incompétence notoire de la part de la ministre et de ses hauts fonctionnaires.

C'est ce qui explique qu'un tel nombre de fonctionnaires à la retraite et en poste, ayant accumulé de longues années d'expérience, expriment tout haut leur frustration, au risque de perdre leur poste. Ils ont décidé de parler parce qu'ils aiment leur pays.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire la ministre qui a eu tort si souvent et qui gère tellement mal le portefeuille de l'immigration qu'il est au bord de la crise?

L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le président, la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés réduit le nombre d'étapes du processus de détermination du statut de réfugié. Une audience, un appel et un examen judiciaire remplaceront la multitude de niveaux et d'étapes en place aujourd'hui. Cela nous permettra de rendre une décision plus rapidement, de ne pas passer par la Cour fédérale et d'être en mesure de renvoyer les gens plus vite. C'est comme ça que ça doit marcher.

Nous attendons des masses...

Le Président: La députée de Jonquière a la parole.

Questions orales

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, après avoir déclaré qu'il se plaçait sous la protection de la Loi sur la faillite, hier, le transporteur aérien Canada 3000 faisait savoir qu'il mettait fin définitivement à ses activités.

L'ancien propriétaire a offert de racheter la compagnie Royal à la condition d'obtenir une garantie de prêt de 30 millions de dollars.

Maintenant que Canada 3000 a cessé ses activités, le ministre des Transports entend-il reporter une partie de la garantie de prêt de 75 millions de dollars destinée à Canada 3000 et l'affecter au transporteur Royal?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà déclaré, c'est une malheureuse situation que nous avons avec Canada 3000.

Mais les discussions continuent et c'est encore possible pour la garantie de prêt d'être effectuée. Nous allons attendre toutes les discussions.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, avec la fin des activités de Canada 3000, le ministre dispose dorénavant d'une marge de manoeuvre.

Une fois qu'il aura aidé Royal, est-ce que le ministre entend mettre les 45 millions restants à la disposition des transporteurs aériens régionaux en leur offrant également une aide sous forme de garantie de prêt?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas une garantie de prêt en ce moment pour Canada 3000, Air Transat ou Air Canada.

Dans ce cas, je pense qu'on regarde la situation actuelle pour déterminer si on peut réussir à améliorer la situation avec Canada 3000.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a plus de trois ans, un groupe sri-lankais a informé le gouvernement de l'existence d'entreprises de la région de Toronto qui transféraient des fonds aux Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul. À la même époque, la GRC a prévenu le gouvernement qu'environ 8 000 membres de ce mouvement habitaient à Toronto. Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement a fait la sourde oreille.

Pourquoi le ministère du Solliciteur général a-t-il omis de façon répétée de réagir aux avertissements sérieux selon lesquels le Canada servait de base à des activités terroristes et à d'autres activités criminelles?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue sait que ce qu'il dit est inexact. En réalité, ce n'est pas d'hier que le gouvernement combat le terrorisme. Le Canada a signé toutes les résolutions de l'ONU portant sur le terrorisme. Il a même aidé à rédiger la résolution sur le terrorisme et le financement du terrorisme.

Le Canada a pris et continuera de prendre les mesures voulues pour que le Canada demeure un des pays les plus sûrs du monde, sinon le plus sûr.

● (1140)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je cite simplement des rapports que la GRC a remis au Sénat il y a quelques années. C'est donc la vérité.

Depuis qu'il a fait l'objet d'une enquête de la GRC, un bureau de Barakaat North America à Ottawa aurait recueilli des millions de dollars pour Oussama ben Laden. Il a fallu l'intervention des autorités américaines, non de la GRC, pour fermer ce bureau.

Pourquoi le solliciteur général n'a-t-il pas tenu compte des avertissements de la GRC au sujet de cette entreprise de transfert d'argent qui menait ses activités à quelques milles d'ici?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, mon honorable collègue est-il en train de dire que le gouvernement n'a pas pris des mesures adéquates pour bloquer les avoirs? Il sait très bien que le gouvernement a fait ce qu'il fallait. Il sait aussi que la GRC et le SCRS ont travaillé sans arrêt avec leurs homologues américains pour s'assurer que les auteurs d'actes de terrorisme soient traduits en justice.

Nous avons combattu le terrorisme au Canada et nous continuerons de le faire.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale est bien connu pour ses connaissances spécialisées dans le domaine de la défense nucléaire, biologique et chimique. Le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire comment cette expertise est mise à profit dans la campagne actuelle contre le terrorisme?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Centre de recherches pour la défense de Suffield, en Alberta, possède des connaissances particulières et jouit d'une grande réputation dans le domaine de la défense nucléaire, biologique et chimique. En fait, un an avant le début des alertes à l'anthrax aux États-Unis, le Centre faisait déjà des études sur la façon d'ouvrir les enveloppes et de nous protéger.

Je crois que c'est pour cette raison que le centre américain pour le contrôle des maladies à Atlanta a invité une équipe d'experts à participer à ses efforts en vue de régler les problèmes reliés aux tests de dépistage de l'anthrax dans les services de manutention du courrier Brentwood de Washington. Des Canadiens participent à la campagne antiterroriste.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, à quelques heures de la fin des négociations sur les changements climatiques à Marrakech, nous avons appris que la délégation canadienne, dirigée par notre ministre de l'Environnement, menace de compromettre toute chance de conclure un accord.

Bien qu'il y ait déjà une entente sur des mécanismes d'exécution obligatoires, et ce, malgré la position contraire du Canada, notre délégation tergiverse maintenant sur des détails mineurs qui pourraient faire avorter les négociations.

Pourquoi le Canada se traîne-t-il les pieds et déjoue-t-il les efforts de toute la communauté internationale visant à faire avancer le dossier du protocole de Kyoto?

Questions orales

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député ne doit pas oublier qu'à titre de président du groupe de coordination à Marrakech, le ministre de l'Environnement parle au nom de tous les pays et pas seulement au nom du Canada.

Les positions que nous défendons à Marrakech sont compatibles avec le protocole de Kyoto et l'accord de Bonn. Nous négocions en toute bonne foi et nous espérons pouvoir en arriver à une entente avant la fin des négociations aujourd'hui.

Nos partenaires au sein du groupe de coordination ont établi un ensemble de règles qui favorisent la mise en oeuvre efficace et l'intégrité environnementale...

Le Président: Le député de Windsor—St. Clair a la parole.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre a dit très clairement que nous allions de l'avant avec le protocole de Kyoto. Il n'y avait aucune restriction à cet égard.

Cette semaine, le ministre de l'Environnement est à Marrakech et dit exactement le contraire: faites ceci ou nous ne signerons pas. Qui parle au nom du Canada? Le premier ministre ou le ministre de l'Environnement?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, les propos du député sur ce que le ministre de l'Environnement faisait à Marrakech ne sont pas exacts.

Nos positions à Marrakech sont conformes au protocole de Kyoto et à l'accord de Bonn que nous avons négocié avec succès et que nous avons pris l'initiative de négocier.

Le premier ministre parle au nom du Canada et le premier ministre de l'Environnement parle au nom du Canada dans leurs efforts pour appliquer le protocole de Kyoto d'une manière conforme à notre accord de Bonn.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Pendant la récente tempête tropicale Gabrielle, la ville de St. John's a été tellement dévastée qu'il a fallu décréter l'état d'urgence.

La ville débourse actuellement des millions de dollars pour contribuer à éponger les pertes. Elle a demandé de l'aide au gouvernement fédéral. Le ministre dit qu'il s'attend à en recevoir. Quand le gouvernement fédéral va-t-il agir?

• (1145)

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, en temps normal, pour recevoir une aide financière aux termes des AAFCC, la province doit d'abord établir un plan de remboursement des habitants touchés. Ensuite, elle doit présenter une demande de remboursement au gouvernement fédéral.

Nous nous efforçons d'accélérer toutes les demandes de remboursement lorsque des gens sont touchés par de telles catastrophes. Nous sommes certes sensibles aux problèmes.

Dès que le gouvernement provincial nous aura donné l'information, nous pourrons réagir en conséquence.

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, les sociétés Postes Canada et SCHL relèvent du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Or, un ami du ministre, en l'occurrence M. Maurizio Creuso, s'est vu accorder des marchés lucratifs par la SCHL et par Postes Canada.

Cette révélation a entaché la réputation du ministre. Pourquoi le ministre ne tente-t-il pas de se blanchir en ordonnant la tenue d'une enquête sur les circonstances qui ont entouré l'attribution de ces marchés à son ami M. Creuso?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme je le soutiens depuis le début, à titre de ministre, je n'interviens pas dans la gestion des sociétés d'État. Il ne serait pas approprié qu'un ministre s'ingère dans les affaires de ces sociétés.

De toute évidence, ces sociétés sont dotées d'un conseil d'administration. Elles ont un conseil d'administration qui compte un comité de vérification. Elles publient également un rapport de vérification annuel auquel participe le vérificateur général. Je suis persuadé qu'elles se pencheront sur ces questions.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a fait du huard libéral un canard boiteux. À 62,37¢ américains, le huard vaut aujourd'hui moins que jamais.

Selon la Banque du Canada, le huard a perdu 20 p. 100 de sa valeur par rapport à six grandes monnaies au cours des quatre dernières années. Depuis le début de cette année, il a perdu du terrain par rapport au yen, à la livre, au peso et à l'euro.

Les Canadiens veulent savoir jusqu'où le gouvernement laissera tomber la valeur du huard.

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il est tout à fait vrai que le ralentissement économique mondial exerce des pressions sur notre dollar.

Je me permettrai de dire au député ce qui ne fait pas baisser la valeur de notre dollar. Notre saine politique monétaire ne fait pas baisser la valeur de notre dollar. Le remboursement record de notre dette et la réduction record de 100 millions de dollars de nos impôts non plus.

Le Canada a tout ce qu'il faut pour affronter le ralentissement économique et participer à la relance qui viendra sûrement.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le dollar à 62¢ est le résultat d'une saine politique monétaire, je ne voudrais pas voir ce que donnerait une politique malsaine.

À propos d'une autre affaire, le SCRS, le ministère de la Justice et le département d'État américain estiment que la Federation of Associations of Canadian Tamils est une façade pour les Tigres tamouls.

Les Tigres tamouls sont désormais sur la liste des groupes terroristes dont les avoirs sont bloqués au Canada. La FACT figurera-t-elle aussi sur cette liste, en dépit du fait que le ministre des Finances appuie cette organisation?

Questions orales

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il ne conviendrait absolument pas que je commente des mesures spécifiques. Cela relève des forces policières.

Permettez-moi de dire que le député de Calgary-Sud-Est a déclaré hier à l'émission-débat radiophonique de Lowell Green que nous avons connu une bonne passe, que nous avions eu dix années de réelle croissance économique. Pour la première fois en dix ans, je suis d'accord avec le député de Calgary-Sud-Est.

* * *

[Français]

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, une autre voix importante, celle de Sherry Cooper, économiste en chef de la Banque de Montréal, vient de s'ajouter à celle du Bloc québécois, qui croit qu'il faut abandonner le dollar canadien, devise secondaire, instable et en déclin, pour une monnaie commune des Amériques.

Est-ce que le ministre des Finances réalise qu'il est de sa responsabilité d'enclencher immédiatement le processus devant conduire à l'intégration monétaire des Amériques?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Absolument pas, monsieur le Président. Nous n'allons pas céder le droit d'avoir notre propre politique monétaire. Nous n'allons pas céder le droit de pouvoir établir les taux d'intérêt canadiens.

Quand il s'agit de conflits entre le niveau du dollar et les emplois, nous allons toujours choisir les emplois pour les Canadiens et les Canadiennes.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, Mme Cooper poursuit, et je la cite:

[Traduction]

C'est ce que nous ferons inévitablement lorsque la chute du dollar se fera vraiment sentir.

[Français]

À quel niveau le ministre des Finances ou le gouvernement laissera-t-il tomber le dollar canadien avant de se rendre compte que son analyse étriquée contribue à affaiblir l'économie canadienne? À 50¢, à 40¢ ou à 35¢?

• (1150)

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, ce que nous n'allons pas faire, c'est adopter la politique fiscale du Bloc.

Ils ont demandé des programmes de stimulation de cinq milliards et des transferts de points d'impôt de huit milliards de dollars, c'est-à-dire un déficit.

Je dois me référer à la ministre des Finances, Pauline Marois, qui a dit: «Je ne veux pas vivre des déficits. Sur ça, les Québécois sont très sensibles. Ils ne veulent pas qu'on revienne au déficit.» Il devrait écouter sa maison mère.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le secrétaire d'État semble vouloir nous persuader, nous et tous les Canadiens, que les bases au Canada sont solides. Si tel est le cas, j'ai une question bien évidente à lui poser. Comment se fait-il que la valeur de notre dollar continue de descendre par rapport à

celle du dollar américain? Le dollar canadien a connu une baisse marquée depuis que les libéraux ont accédé au pouvoir en 1993.

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le monde entier traverse des temps difficiles. Voyons ce qui s'est passé au Canada depuis le 11 septembre. Au mois d'octobre, le taux de chômage a diminué au Canada. Nous avons en fait créé 1 800 emplois au pays. Pendant ce temps-là, les États-Unis ont perdu 415 000 emplois. La construction domiciliaire était en hausse de 12,7 p. 100 en octobre, et les Canadiens ont un revenu disponible réel record.

Nous devons certainement faire quelque chose de bien puisque le forum sur la mondialisation des marchés a dit que...

Le Président: Le député d'Elk Island a la parole.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les chiffres que j'ai vus montrent que le taux d'emploi a diminué et que le chômage est à la hausse. Je ne sais pas où le secrétaire d'État prend ses chiffres.

J'ai une autre question. Le gouvernement se vante d'avoir réduit la dette. En fait, notre dette nette a augmenté de 39 milliards de dollars depuis 1993, année où le gouvernement en place a pris les rênes du pays. Les libéraux n'ont pas adopté une attitude responsable. Ils ont eu la chance de réduire la dette pendant les années de vaches grasses, c'est-à-dire dans les quatre ou cinq dernières années, mais ils ne l'ont pas fait pour la peine.

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, c'est tout à fait ridicule. Nous avons réduit la dette grâce à quatre budgets excédentaires consécutifs. Nous avons effacé 35 milliards de dollars de la dette nationale. Cela entraîne une économie d'intérêts énorme pour les Canadiens. Et nous allons continuer dans cette voie.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, le Canada avait une dette record correspondant à 71 p. 100 de son PIB. Un tiers de nos impôts servait à payer uniquement l'intérêt sur notre dette. Nous avons réduit cela à 25 p. 100. Et notre dette ne correspond plus maintenant qu'à 50 p. 100 de notre PIB. C'est là une réalisation très importante.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État au développement rural.

En ma qualité de membre du groupe de travail sur l'agriculture constitué par le premier ministre, j'ai visité récemment pas mal de collectivités agricoles. Ces collectivités s'inquiètent beaucoup de leur avenir sur les plans social et économique.

Le secrétaire d'État parle de la nécessité pour le gouvernement de penser rural. Sont-ce là uniquement des paroles ou le secrétaire peut-il dire à la Chambre quelles mesures concrètes le gouvernement fédéral est exactement en train de prendre pour donner suite à ses engagements?

Questions orales

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures en vue d'aider les collectivités rurales. Il a notamment lancé un projet pilote qui consiste à tester dans plus de 300 collectivités rurales des idées novatrices pour faire face aux problèmes auxquels sont confrontées ces collectivités, des problèmes qui sont dus par exemple à leur situation géographique, à une faible densité de la population ou encore à la nature cyclique des économies à base de ressources.

Nous avons investi plus de 12 millions de dollars dans ce projet. Ces derniers jours, j'ai annoncé la dernière phase, 2,2 millions de dollars dans 81 collectivités.

* * *

LES ORGANISATIONS RELIGIEUSES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les Églises nommées par le gouvernement comme tierces parties dans les poursuites entraînées par l'échec de la politique des pensionnats ont déclaré qu'elles sont bien décidées à contribuer au règlement de ces revendications en fonction de leur capacité de payer.

Le gouvernement va-t-il respecter l'offre, respecter le processus de négociation, respecter les victimes et reprendre enfin les négociations pour parvenir à un règlement équitable et, dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

• (1155)

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, 70 p. 100 des poursuites intentées par d'anciens pensionnaires visaient directement les Églises concernées et le gouvernement fédéral. Nous n'avons jamais quitté la table des négociations. Nous sommes heureux de poursuivre les négociations, mais nous avons jugé que nous devons nous adresser directement aux victimes pour pouvoir répondre beaucoup plus rapidement à leurs préoccupations légitimes au lieu que les affaires traînent en longueur devant les tribunaux pendant 25 ans.

Je suis surpris que le député n'appuie pas cet objectif. Il l'a déjà fait. Il est temps qu'il revienne à sa position initiale. La priorité doit être donnée aux victimes.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je reconnais que la priorité doit être donnée aux victimes, mais le diocèse de Cariboo de l'Église anglicane qui, autrement, aura disparu le 31 décembre, pourrait éviter la faillite si le gouvernement et le ministre insistaient pour que les fonctionnaires retournent à la table des négociations et trouvent la bonne solution.

Les Églises ont soumis leur proposition. Elles insistent pour participer au processus de réconciliation et de guérison des victimes. Le gouvernement a également soumis des propositions qui n'ont pas encore été mises à l'épreuve.

Le gouvernement va-t-il reprendre les négociations pour parvenir à un accord qui permettra une réconciliation et la guérison des victimes, en plus de donner à ces dernières la possibilité d'entreprendre une nouvelle vie? Le ministre va-t-il faire cela?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à ma connaissance, le diocèse en question ne fait pas l'objet d'une requête de mise en faillite de la part du gouvernement

fédéral ou de qui que ce soit d'autre. S'il décide de mettre un terme à ses activités, c'est de son propre chef. J'espère qu'il reconsidérera sa position.

Entre-temps, les victimes réclament une compensation monétaire, et nous sommes prêts à négocier avec elles pour parvenir à un accord à l'amiable. Nous sommes également disposés à poursuivre nos pourparlers avec les Églises. Je considère que nous prenons des mesures justes et équitables pour les victimes, les contribuables et tous les Canadiens.

* * *

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont toujours refusé d'inclure des dispositions législatives permettant la rémunération des travailleuses enceintes ou qui allaitent en cas de retrait préventif. Même l'actuelle ministre du Travail a refusé d'inclure cette mesure pour protéger les femmes et leurs bébés lors de la dernière révision du Code canadien du travail.

Suite à l'entente intervenue entre les employés de la fonction publique et le gouvernement, la présidente du Conseil du Trésor peut-elle nous indiquer si elle a enfin inclus dans cette convention collective une clause permettant aux femmes enceintes ou qui allaitent de se prévaloir d'un retrait préventif?

[Traduction]

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis incapable de répondre directement à la question de la députée. Je vais la prendre en délibéré et lui répondre à une autre occasion.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, peu de choses unissent les jeunes du Canada autant que leur engagement et leur dévouement envers l'environnement.

J'ai lu récemment que le ministre avait nommé plusieurs nouveaux membres à sa table ronde des jeunes.

La secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement peut-elle nous parler un peu de cette table ronde et des jeunes Canadiens qui jouent un rôle dans l'orientation du gouvernement?

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la question est très importante. Le gouvernement est fermement convaincu que les jeunes ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration de nouvelles initiatives visant un avenir durable. En fait, cette table ronde consultative existe depuis 1997. Les membres discutent de questions environnementales qui les touchent et ils font connaître leurs points de vue au ministre et au ministère.

Le ministre croit que c'est une façon dynamique de faire participer les jeunes à notre processus décisionnel.

* * *

LA LOI ANTITERRORISTE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, dans sa précipitation pour rédiger un projet de loi antiterroriste, le gouvernement terrorise certains Canadiens.

Affaires courantes

La majorité des témoins qui ont comparu devant le Comité de la justice, notamment ceux de religion islamique, ont dit craindre de perdre des droits d'une manière répressive, mais sanctionnée par la loi. Les commissaires à la protection de la vie privée et à l'information ont déclaré la même chose. La ministre de la Justice s'est dite ouverte aux propositions, mais le premier ministre a constamment rejeté avec arrogance les préoccupations exprimées.

Je veux donner à la ministre de la Justice l'occasion de donner à la Chambre l'assurance qu'elle fera preuve d'ouverture pour prendre honnêtement en considération les amendements que l'opposition proposera afin d'améliorer le projet de loi C-36.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je puis certainement donner à nouveau au député l'assurance que je prendrai en considération les propositions d'amendements du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Permettez-moi aussi de souligner que le premier ministre, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion d'une activité de financement pour notre parti qui se tenait à guichet fermé hier à Vancouver, a dit que des amendements seront apportés au projet de loi C-36.

* * *

● (1200)

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le ministre a non seulement renvoyé la balle dans le camp des transporteurs aériens, mais il cafouille aussi en ce qui concerne la sécurité dans les aéroports. Le système ne jouit plus de la confiance des voyageurs et des pilotes, mais le ministre continue de réfléchir et de méditer sur cette question.

Pourquoi le ministre s'accroche-t-il à un système qui récompense l'offre la plus basse, mais qui n'accorde pas la priorité à la formation et à la qualité? Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui, envers les Canadiens, à s'occuper du contrôle des passagers et leur garantira-t-il qu'il y aura une formation et une infrastructure adéquates, de manière à ce que le système ne soit pas une mauvaise plaisanterie et que la sécurité soit la priorité numéro un? Fera-t-il cela?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire que la députée dénigre les travailleurs et tout le personnel qui s'occupent de la sécurité des transporteurs aériens et qui ont subi d'énormes pressions depuis le 11 septembre.

La priorité du gouvernement a consisté à établir de nouveaux règlements et à veiller à ce que ceux-ci soient appliqués au lieu de s'arrêter à ceux qui offrent le service. Le gouvernement étudie tous ces aspects. Nous examinons actuellement la situation. Je tiens à donner aux Canadiens l'assurance que la sécurité dans les aéroports est excellente.

* * *

[Français]

L'AFGHANISTAN

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, cette fin de semaine, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des Affaires étrangères présentera sa vision de l'établissement d'un système de gouvernance en Afghanistan. Tout le monde conviendra qu'il s'agit là d'un sujet de la plus haute importance.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères peut dire de quelle façon il définit cette gouvernance et quelle place y occupe l'aide humanitaire?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais encourager la députée à attendre à demain après-midi.

Mais je peux certainement dire que nous avons une préoccupation, non seulement en ce qui a trait à l'aide humanitaire en Afghanistan, mais aussi au sujet de la situation en matière de gouvernance qui devrait être établie après le conflit en Afghanistan.

* * *

[Traduction]

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le dendroctone du pin est en train de dévaster les forêts septentrionales de la Colombie-Britannique. Le ministre du Commerce international a fait de son mieux pour détruire l'industrie du bois d'oeuvre au pays et en Colombie-Britannique tandis que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a refilé aux provinces ses responsabilités en matière de revendications territoriales.

Le gouvernement a tenu la Colombie-Britannique pour compte lorsque les affaires allaient bien et que la province pouvait contribuer sa part. Maintenant qu'elle se trouve en difficulté, il l'abandonne. Est-ce que quelqu'un en face a un plan à proposer pour la Colombie-Britannique?

M. Benoît Serré (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement collabore très étroitement avec la Colombie-Britannique à la recherche d'une solution au problème du dendroctone du pin. Il collabore avec toutes les provinces à tous les égards. Je ne sais pas au juste à quoi fait allusion le député, mais le gouvernement travaille avec toutes les provinces en vue de régler tous les problèmes, y compris celui du dendroctone du pin.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la délégation parlementaire canadienne au Mexique, pour la période du 9 au 11 octobre 2001.

* * *

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

L'hon. Brian Tobin (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au cinquième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, intitulé *Plan d'action du Canada pour l'innovation au vingt et unième siècle*.

Affaires courantes

Toujours conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, intitulé *La transparence à l'ère de l'information: La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes au XXI^e siècle*.

• (1205)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du Comité du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé *Rapport provisoire: Accès aux études supérieures et à la formation*.

[Français]

En vertu de l'article 109 du Règlement, il me fait plaisir de soumettre deux copies, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement au 4^e rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé «Une vision commune: Rapport intérimaire».

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à sept pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le onzième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 23 octobre, votre comité a étudié le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales et a convenu d'en faire rapport avec deux amendements.

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD) demande à présenter le projet de loi C-412, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel (détermination, par le juge prononçant la peine, du niveau de sécurité de l'incarcération pendant le premier tiers de la peine).

—Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de la Coalition, le député d'Edmonton-Nord, d'appuyer la motion.

Cette mesure modificatrice apporterait au Code criminel et à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition une modification permettant aux juges de rendre une ordonnance

précisant le niveau de sécurité minimal de l'incarcération avant l'expiration du premier tiers de la peine du détenu.

La mesure vise à empêcher la pratique de déclassement graduel dans les tribunaux, par laquelle un détenu est placé dans un établissement à sécurité minimale avant qu'on ait effectué une évaluation appropriée. Grâce à cette mesure, les juges auront davantage leur mot à dire à l'étape préliminaire du processus de détermination de la peine.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE TERRORISME

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition venant d'électeurs de ma circonscription qui réclament qu'on mette fin au terrorisme. Les pétitionnaires se déclarent très énergiquement solidaires des Américains qui ont souffert de cette terrible tragédie du 11 septembre. Ils invitent le Parlement, tous les Canadiens et le monde entier à faire tout ce qu'ils peuvent pour mettre fin au terrorisme. La pétition compte exactement 798 noms.

LE FALUN GONG

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à déposer. La première comporte 37 signatures de gens qui demandent au Parlement du Canada de se porter volontaire pour faire partie de l'équipe canadienne de sauvetage qui doit se rendre en Chine et d'offrir une protection à cette équipe, pour qu'on mette un terme à la torture et aux massacres des adeptes du Falun Gong et qu'on libère tous ceux d'entre eux qui sont emprisonnés.

* * *

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

Mr. Steve Mahoney (Mississauga West, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition comporte environ 446 signatures. Elle demande au Parlement du Canada d'adopter une mesure législative prévoyant des peines plus sévères pour ceux qui maltraitent les animaux.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 66 marquée d'un astérisque?

[Texte]

*Question n° 66—**M. Jim Pankiw:**

En ce qui concerne le programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA), depuis les débuts de ce programme: a) quel montant le gouvernement a-t-il établi comme montant total versé annuellement aux agriculteurs de chaque province; b) pour chaque année, quels coûts le gouvernement a-t-il établis comme coûts totaux d'administration?

[Traduction]

Mme Karen Redman: Monsieur le Président, je demande que la réponse à la question n° 66 soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): a) En 1998, le programme ACRA a reçu plus de 52 000 demandes de réclamation et versé environ 688,3 millions de dollars. (La répartition par province suit.) En 1999, le programme ACRA a reçu plus de 51 000 demandes de réclamation et versé environ 900,6 millions de dollars. (La répartition par province suit.) Les paiements ACRA versés à ce jour pour 1999 correspondent à 95 p. 100 de la part du gouvernement fédéral. Les producteurs recevront bientôt le solde de leur paiement à partir des fonds disponibles en vertu du programme ACRA pour 1999. Dans les provinces où ce n'était pas le gouvernement du Canada qui exécutait le programme, l'ACRA a été administrée par des processus administratifs provinciaux déjà en place afin de réduire au minimum les coûts administratifs. b) Le total des dépenses administratives nationales du programme ACRA pour l'année 1998 s'éleva à 33,7 millions de dollars. Le total des dépenses administratives nationales du programme ACRA pour l'année 1999 s'élevait à 54,2 millions de dollars.

Province	Part du gouvernement fédéral		Part fédérale et provinciale	
	Payé à ce jour		Payé à ce jour	
	1998	1999	1998	1999
	(en millions de \$)		(en millions de \$)	
C.-B.	12 067 305	9 393 789	18 100 957	13 790 882
AB	85 124 002	70 708 967	165 052 606	114 181 082
SK	97 120 970	153 215 722	154 368 284	242 359 537
MB (1)	38 942 471	101 767 778	61 737 451	155 208 395
ONT (1)	66 300 000	91 800 000	103 700 000	139 700 000
QC (1)	101 848 367	129 400 000	169 747 279	220 140 000
N.-B.	1 499 671	1 367 952	1 729 077	2 051 928
N. É. (1)	4 380 000	3 100 000	7 300 000	5 200 000
Î.-P.-É.	3 977 821	4 791 738	6 364 513	7 686 747
T.-N.	142 220	205 720	237 034	342 866
Total	411 402 827	565 751 666	688 337 201	900 661 437

Note: (1) Ne comprend pas la part non partagée des coûts administratifs provinciaux.

* * *

• (1210)

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 2001 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES

La Chambre reprend l'étude de la motion : Que le projet de loi S-31, Loi mettant en oeuvre des accords, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Slovénie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet du projet de loi S-31, Loi de 2001 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales entre le Canada et différents pays, notamment la Slovénie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne.

Le projet de loi s'inscrit dans le droit fil de la position adoptée par la Coalition en matière de commerce international, de gestion internationale des affaires et d'accords internationaux. Au vu des événements récents, il est évident que nous élargirons nos intérêts nationaux. Les traités de ce genre sont importants.

Deux raisons justifient la présentation de ce projet de loi. La première est d'empêcher la double imposition dans le cas des étrangers travaillant au Canada, et la seconde, de prévenir l'évasion fiscale par ces mêmes personnes. J'ai l'impression que la seconde de ces raisons a été le véritable catalyseur du projet de loi.

Nous sommes favorables à cette initiative, mais nous tenons à signaler certaines questions concernant la fiscalité. Le projet de loi soulève d'autres questions. En matière de compétitivité, il a pour objet d'aligner la position du Canada sur celle retenue dans nos accords internationaux et de nous garantir de demeurer compétitifs, mais d'autres parties de notre régime fiscal nous privent de cette compétitivité.

Le projet de loi a pour premier objectif de supprimer les obstacles au commerce et aux investissements transfrontaliers, ce qui est évidemment dans notre intérêt en tant que nation commerçante. Le Canada dépend beaucoup des échanges commerciaux et le projet de loi est donc important pour nous.

Le deuxième objectif est d'éviter les conséquences inattendues, c'est-à-dire l'évasion fiscale. Le projet de loi poursuit cet objectif de plusieurs façons. Il permet aux autorités fiscales de traiter directement les unes avec les autres pour régler les problèmes relatifs au prix de transfert international, procéder à des vérifications et tenir des discussions en vue d'améliorer l'administration fiscale. Qui plus est, il ouvre les lignes de communication et permet la mise en commun de l'information, ce qui suscite certaines préoccupations dont je parlerai dans une seconde. Dans l'ensemble, nous sommes d'accord sur la philosophie, mais elle suscite des préoccupations qu'il faut surveiller de près. Nous devons être prudents et circonspects.

En ce qui concerne l'accord entre le Canada et l'Allemagne, c'est le seul ensemble de traités qui prévoit une assistance mutuelle en ce qui concerne la perception des impôts en souffrance. Nous avons ce même genre d'accord avec d'autres pays d'importance tels que les États-Unis et les Pays-Bas. Nous n'en avons généralement pas avec nos partenaires moins importants.

Les parties 1 à 7 du projet de loi mettent en oeuvre des traités fiscaux avec la Slovénie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque et la République slovaque. C'est la première fois que le Canada conclut une convention fiscale avec ces États.

Les traités fiscaux mis en oeuvre par ce projet de loi constituent un effort en vue de mettre à jour et d'élargir le réseau canadien de traités fiscaux de manière à avoir plus facilement accès à l'information dans les deux sens. Cela accroîtra la capacité des entreprises canadiennes à investir et à commercer dans ces pays par le biais d'accords financiers, d'ententes commerciales et de traités.

Affaires courantes

Ce sont là certains des avantages que nous voyons. Le projet de loi s'inscrit dans une vision plus vaste du commerce international que la Coalition et le Parti progressiste-conservateur ont déjà fait leur et à l'égard de laquelle ils ont ouvert la voie comme en font foi les accords de libre-échange. Traditionnellement, nous sommes des chefs de file en ce qui concerne la réduction des taxes et des obstacles au commerce entre pays.

Ce projet de loi jouit d'un appui ferme au sein de notre parti. Nous avons signé des conventions en matière d'impôt sur le revenu avec des pays avec lesquels nous partageons un sens commun de la sécurité et autres liens suffisamment forts et bien établis, de sorte que nous avons confiance dans leur régime fiscal, lequel ressemble au nôtre. Il y a au moins des correspondances entre les deux systèmes.

Le projet de loi vise avant tout à servir les intérêts des investisseurs et du gouvernement canadiens. Nous sommes en faveur des échanges avec l'étranger. Le projet de loi permet aux pays qui ne sont pas totalement développés de créer des emplois de qualité et il nous permet d'exporter notre savoir-faire, notre technologie, nos services, notre monnaie, nos traditions et nos valeurs. Tout cela est très attrayant, particulièrement pour les petits pays. Cette mesure législative va nous aider à offrir ces services.

Le Canada a toujours eu pour principe de promouvoir le progrès économique de ces pays. Plus la richesse est partagée, plus il y a d'emplois et d'occasions d'instruire le public. Plus la richesse est partagée, moins il y a de tensions entre les pays, ce qui fait diminuer le nombre des actes terroristes et de toutes les manifestations diverses des malentendus et de la haine.

• (1215)

Plus nous travaillons avec d'autres pays, plus nous nous comprenons grâce à des échanges culturels et commerciaux et à des liens en matière d'éducation et de santé, et plus nous avons des chances d'éviter des attentats comme ceux du 11 septembre et les menaces constantes de terrorisme.

Nous sommes en désaccord sur certains points de cette proposition, et ils ne concernent pas les questions fiscales, mais le bilan des droits de la personne dans certains des pays en cause. Nous estimons que, dans le cadre de ces négociations, nous devrions encourager les autres pays à mieux protéger les droits de la personne.

Nous ne voulons pas qu'on croie que nous encourageons les pays où la situation des droits de la personne laisse à désirer. Certains pourraient penser que, si nous signons des conventions avec ces pays, nous approuvons leurs politiques. Nous voulons éviter cela. Nous signons des conventions sur des questions d'affaires, mais nous ne soutenons pas des politiques sur les droits de la personne.

Il y a des éléments du projet de loi qui sont louables. Le projet de loi a été renvoyé non seulement au Comité sénatorial des banques, pour étude des conventions fiscales, mais aussi au Comité des affaires étrangères, pour étude de la question des droits de la personne. C'est un bon élément du projet de loi, et nous serions d'accord pour que l'étude d'autres projets de loi semblables se fasse selon la même formule.

L'influence du Canada s'est étendue à d'autres pays partout dans le monde. Le ministère du Revenu n'effectue pas une analyse complète pays par pays de l'acceptabilité du régime fiscal et des procédures liées à la fiscalité pour déterminer quels secteurs de ces pays se prêtent à un tel accord. Cela comprend les questions des droits humains, qui devraient faire partie intégrante du processus de négociation.

Une autre question qui nous préoccupe est l'aspect de la protection des renseignements personnels. Nos dossiers fiscaux renferment beaucoup de renseignements sur les citoyens canadiens. Si une entente de double imposition était adoptée, ces renseignements pourraient tomber entre les mains d'autres pays, ce qui ne manquerait pas de se produire souvent. Nous voulons avoir l'assurance que nos lois sur la protection des renseignements personnels et nos normes en cette matière s'appliqueraient dans d'autres pays ayant accès à nos renseignements.

La coalition appuie le projet de loi et le considère comme une autre étape vers l'amélioration des relations internationales du Canada.

J'ai dit plus tôt que le projet de loi soulève d'autres questions liées à la compétitivité en ce qui concerne la fiscalité. Le régime fiscal canadien n'est pas concurrentiel à bien des égards. Le projet de loi devrait tenter d'aligner notre régime fiscal sur celui d'autres pays. Cependant, il ne touche pas à notre taux d'imposition, qui est beaucoup plus élevé que le taux moyen des pays de l'OCDE. De plus, les impôts que nous prélevons sur les gains en capital, entre autres, nuisent à notre compétitivité, aux investissements et à la création d'emplois.

Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège et la Suède ont adopté des stratégies de réduction des impôts plus radicales que celles du Canada en matière de gains en capital. L'Allemagne a réduit de moitié l'impôt qu'elle prélève sur les gains en capital, la Grande-Bretagne, des trois quarts, et la Norvège a complètement supprimé toutes les formes de double imposition sur le revenu du capital. Aux États-Unis, le taux d'inclusion des gains en capital est relativement modeste, s'élevant à quelque 20 p. 100. L'an dernier, le Canada a réduit ce taux, le ramenant à 50 p. 100, soit un peu plus proche du taux de 20 p. 100 pratiqué par les États-Unis; toutefois, l'écart est encore suffisamment grand pour dissuader les investisseurs de placer leur argent chez nous ou de le transférer d'un placement à l'autre.

La coalition invite le gouvernement à réexaminer tous les niveaux d'imposition pour déterminer s'il y a d'autres moyens de diminuer les impôts, ce qui aurait pour effet de placer le Canada sur le même pied que les autres pays, comme le gouvernement le fait avec le projet de loi S-31.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration soit autorisé à se rendre à Washington, durant la semaine du 19 novembre ou la semaine du 26 novembre 2001, dans le cadre de son examen des questions de sécurité aux frontières, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

• (1220)

Le vice-président: La secrétaire parlementaire a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 2001 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi S-31, Loi mettant en oeuvre des accords, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et la Slovaquie, l'Équateur, le Venezuela, le Pérou, le Sénégal, la République tchèque, la République slovaque et l'Allemagne, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai le plaisir d'intervenir dans un débat à la Chambre des communes. Il y a un peu plus de huit ans que j'ai été élu pour la première fois; c'était en 1993. La députée d'Edmonton-Nord avait l'habitude de dire que nous allions nous demander longtemps comment nous avons réussi à aboutir ici. Nous nous demandons aussi parfois comment d'autres députés y sont parvenus.

L'expérience est très intéressante. Je suis particulièrement honoré et privilégié d'intervenir, non seulement au nom des électeurs d'Elk Island, mais de tous les Canadiens sur divers sujets.

J'espère arriver dans ma brève intervention à aller au-delà de la première lettre du projet de loi S-31. Quand je vois la lettre S, plusieurs mots me viennent à l'esprit. La lettre S signifie que le projet de loi émane du Sénat. À chaque fois que cela arrive, je ne puis m'empêcher de faire certaines critiques.

Le député néo-démocrate a parlé du Sénat dans son intervention. Ce parti veut à tort éliminer le Sénat. Personnellement, je voudrais qu'il soit maintenu et que son rôle soit renforcé. J'aimerais que le Sénat joue vraiment un rôle démocratique au sein du Parlement. Je voudrais qu'au lieu de faire l'objet de nominations politiques qui risquent d'être motivées par le favoritisme, ce qui est malheureux, les sénateurs soient élus afin de pouvoir jouir d'un plus grand respect et occuper une place légitime au sein du système parlementaire.

Certains de nos collègues au Sénat travaillent probablement aussi dur que les députés les moins assidus de cet endroit. Nous devrions donc faire très attention.

Le Règlement stipule que je ne suis pas censé dénigrer mes collègues, y compris les sénateurs. Je fais très attention de ne pas le faire. Toutefois, le fait que les sénateurs ne soient pas élus est un problème. Le fait que cette initiative vienne du Sénat, dont les membres ne sont pas élus mais nommés à la discrétion du premier ministre, diminue l'importance de ce projet de loi.

Quand je pense à la lettre S, je pense à d'autres priorités auxquelles devrait s'attacher le gouvernement. Cela me fait penser par exemple au terme «softwood lumber» et au différend concernant le bois d'oeuvre, qui coûte chaque jour des pertes d'emplois aux habitants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. J'aimerais que le Parlement consacre du temps à examiner des questions hautement prioritaires comme-celle-ci.

Cela me fait aussi penser à la sécurité, une autre question qui préoccupe beaucoup les Canadiens et les Américains ces temps-ci. J'aimerais que la Chambre prête plus d'attention à cette question.

Je pense au Shawinigate et au fait que le gouvernement ne rend pas suffisamment de comptes. J'ai eu l'autre jour une conversation avec des Albertains, qui ne venaient pas de ma circonscription, concernant la façon dont nous pourrions forcer le gouvernement à rendre plus de comptes. Nous avons eu une assez bonne discussion approfondie à ce sujet. J'ai dit que l'on devrait notamment accroître l'ouverture, ainsi que la diffusion de l'information.

Les dépenses du gouvernement sont régies par des lois mal définies relatives à la protection de la vie privée. S'il y a dépenses de fonds publics, les contribuables devraient être en mesure de voir à quoi sert cet argent. Nous voulons préserver la vie privée des gens mais, parallèlement, nous devons être conscients des cas de mauvaise gestion du gouvernement, non seulement sous le gouvernement libéral actuel, mais aussi sous le gouvernement précédent.

Il y aurait une beaucoup plus grande propension à rendre des comptes si les parlementaires, les ministres et les bureaucrates savaient que leurs décisions seront rendues publiques au bout de trois à cinq ans, si ce n'est dès maintenant. Nous reconnaissons tous que la divulgation revêt de l'importance. D'autres choses me sont venues à l'esprit lorsque j'ai vu la lettre S. Toutefois, je dois passer par-dessus la première lettre et aborder le projet de loi S-31 aujourd'hui à l'étude.

• (1225)

Je n'hésite pas à féliciter des collègues s'ils ont fait de l'excellent travail, même s'ils ne sont pas de mon parti. J'ai écouté attentivement et avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue du Bloc, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot. Si des personnes se trouvent à lire mes propos actuels dans le *hansard*, dans 10 ans d'ici, je leur recommande de revenir quelques pages en arrière pour lire le discours de mon collègue, car il est excellent. J'en félicite le député. Il a souligné de nombreux points intéressants afférents au projet de loi.

Nous avons eu cette semaine une excellente rencontre avec les enseignants, au cours de laquelle nous avons parlé du Parlement, de la démocratie et du fonctionnement du gouvernement. Un enseignant m'a demandé comment nous nous entendons avec les députés des autres partis. Je lui ai répondu que nous les traitons comme des amis et des collègues et que nous les respectons même si nous ne partageons pas leurs vues. Nous sommes comme des équipes de hockey. Sur la patinoire, nous luttons farouchement, mais nous sommes des collègues et amis lorsque nous nous rendons au restaurant après le match.

J'en dirais autant au sujet des députés du Bloc même si nous sommes fortement et carrément opposés aux motifs de leur présence ici. Tout en ayant adouci quelque peu leur discours depuis deux ans, ils veulent quand même la séparation du pays. Je suis en profond désaccord avec cette notion. Rien n'empêche que ce sont des gens extraordinaires et je les respecte. Je n'hésite pas du tout à féliciter le député de Saint-Hyacinthe—Bagot pour l'excellent discours qu'il a prononcé tantôt.

Initiatives parlementaires

Entre autres choses, il a parlé de conventions fiscales, sans toutefois employer l'expression évasion fiscale, du moins pas d'après les interprètes. Le projet de loi vise à permettre la conclusion de conventions avec huit pays.

Le Canada désire conclure des conventions fiscales pour deux raisons. La première est d'éviter la double imposition. Il est injuste que des gens aient à payer des impôts dans le pays où ils font des affaires ou d'où ils tirent des revenus d'investissement, puis qu'ils en paient également au Canada, et vice versa. Un étranger ayant des intérêts commerciaux ou des investissements au Canada ou dont une partie des revenus sont gagnés au Canada ne devrait pas être imposé deux fois. La vie deviendrait impossible, car compte tenu des impôts fédéraux et provinciaux auxquels s'ajoutent les impôts fonciers, la moitié des heures de travail des Canadiens sert à payer des impôts. En d'autres termes, nous payons une taxe cumulative d'à peu près 50 p. 100. En fait, des organisations comme la Fédération des contribuables canadiens soulignent cette situation en proclamant le 30 juin premier jour libre de taxe. De janvier à la fin de juin, nous travaillons pour le fisc, et le reste de l'année pour mettre du pain sur la table.

Par exemple, si deux pays avaient des taux d'imposition analogues, la totalité des gains serait versée en impôts. Éviter la double imposition est une des raisons d'être du projet de loi. Celui-ci prévoit la conclusion de conventions entre le Canada et d'autres pays afin qu'un seul pays ne prélève des impôts.

Il existe cependant des exceptions. J'ignore combien de députés ont lu le projet de loi, mais il est très long. Il renferme de nombreuses clauses différentes qui exposent quelques cas d'exception où les deux pays peuvent prélever chacun une partie de l'impôt sur le revenu. J'ai remarqué une clause intéressante portant sur certains revenus de pension.

• (1230)

J'oublie de quel pays il s'agissait. C'était peut-être le cas de tous les pays, mais je n'ai pas eu le temps de vérifier si une clause similaire existait dans les sept ou huit conventions différentes. Cependant, j'ai trouvé intrigant que, pour ce qui a trait à certains revenus de pension, les premiers 12 000 \$ de revenus soient considérés non imposables. On n'impose pas la première tranche de 12 000 \$ d'un revenu de pension provenant d'un autre pays. Et un taux d'imposition fixe de 15 p. 100 est appliqué sur la partie des revenus de pension dépassant les 12 000 \$. Je vois cela d'un bon oeil puisque les députés savent que nous avons essayé de réduire la pénalité imposée aux gens qui gagnent de l'argent.

Nous sommes d'avis que la personne qui gagne deux fois plus qu'une autre devrait payer deux fois plus d'impôt. Mais selon notre système d'impôt progressif, cette même personne risque de devoir verser cinq et même huit fois plus d'impôt, selon le montant de son revenu net, une fois qu'elle a profité de l'exemption de base.

Il est indispensable que nous reconnaissons ce principe important, et je félicite le gouvernement d'avoir suivi ce principe dans ce cas particulier.

Je pourrais parler longuement du projet de loi. En principe, c'est un bon projet de loi parce qu'il règle le problème de la double imposition pour les gens qui exploitent des entreprises et qui ont des revenus provenant de plus d'un pays.

Deuxièmement, il y a, bien sûr, la question de l'évasion fiscale. Le préambule du projet de loi dit qu'il a pour objet de prévenir l'évasion fiscale. Par cela, on entend essentiellement qu'on agit de façon à ne pas être obligé de payer des impôts. Cela se produit lorsque le Canada peut penser qu'une personne paie des impôts en Slovaquie et

que la Slovaquie pense que la personne paie des impôts au Canada. À défaut d'accord précis, la personne pourrait s'en tirer en ne payant des impôts dans aucun pays.

En conclusion, il est très important que nous disposions de ces accords fiscaux. Je voudrais qu'ils soient élargis, comme l'a dit le député du Bloc, afin que des gens ne se soustraient pas aux impôts ou ne les réduisent pas énormément en enregistrant leur entreprise dans des paradis fiscaux, évitant ainsi d'accomplir leur devoir de citoyens canadiens.

Je m'en voudrais de ne pas insister fortement sur cet aspect. Nous sommes tous au courant d'exemples importants de personnes qui ont dit que les impôts étaient trop élevés au Canada, et nous sommes d'accord. Cependant, elles disposent d'un mécanisme leur permettant d'éviter de payer des impôts, en s'installant tout simplement à l'étranger. Nous estimons que tous les citoyens, y compris les députés, devraient payer leur juste part des impôts pour financer l'excellent gouvernement que nous devrions avoir, qui utilise avec soin l'argent du contribuable.

Je compte voter en faveur du projet de loi C-31.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1235)

Le vice-président: La question porte sur le projet de loi S-31, à l'étape de la deuxième lecture. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour que la Chambre fasse comme s'il était 13 h 30, de manière à ce que nous passions immédiatement à l'étude des initiatives parlementaires.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD) propose: Que le projet de loi C-329, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet de la deuxième lecture du projet de loi C-329, que j'ai présenté.

Initiatives parlementaires

Cette mesure législative vise à abroger l'article 43 du Code criminel. Nombre de Canadiens ne connaissent pas bien cet article du Code criminel, mais il permet d'employer la force pour corriger ou punir un enfant. Je maintiens fermement que cet article constitue une atteinte à l'ordre établi de même qu'à tous les principes que nous faisons valoir alors que nous faisons la promotion de politiques pour favoriser le respect des droits des enfants et leur bien-être.

Ce matin, j'ai eu le plaisir d'être accompagnée à la conférence de presse par des représentants d'un certain nombre d'organisations venus appuyer le projet de loi. Il y a eu une vaste campagne menée à l'échelle du pays, et même une contestation juridique, visant l'abrogation de cet article. Ce matin, j'ai eu le grand bonheur d'être accompagnée par Corinne Robertshaw, du Comité pour l'abrogation de l'article 43 du Code criminel, Mathew Geigen-Miller, du Réseau national des jeunes pris en charge, Michèle Matte, de l'Institut canadien de la santé infantile, et Victoria Norgaard, de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada.

Bien d'autres personnes ont non seulement appuyé le projet de loi, mais se sont aussi employées vraiment à sensibiliser la population aux raisons pour lesquelles il faut abroger cet article. En fait, je tiens à mentionner une de ces personnes qui défend très activement les rapports parents-enfants, Kathy Lynn de Vancouver, qui s'occupe d'un programme sur les rapports positifs entre parents et enfants. Elle a été un véritable porte-flambeau et un ardent défenseur des choix que nous avons à titre de parents et des mesures que nous devons prendre pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants.

Je suis très heureuse de me joindre à ces organisations afin d'aller de l'avant et d'exhorter le gouvernement à réfléchir sérieusement à la question et aux répercussions que l'article 43 a eues.

Je crois que cette disposition va à l'encontre des droits de la personne fondamentaux. Je crois qu'elle va à l'encontre des droits de l'enfant que le Canada a reconnus en signant la convention internationale à ce sujet.

Il convient de souligner que cet article du Code criminel date de très longtemps. Il fait partie de notre Code criminel depuis 1892. Il s'inspire du common law anglais, qui autorisait le châtement corporel des femmes, des serviteurs, des apprentis et des enfants.

À mon avis, tous les députés et tous les Canadiens s'entendraient pour dire qu'il est tout à fait inacceptable que quelqu'un batte sa femme ou son conjoint, son serviteur ou son apprenti. Ces aspects sont disparus de notre Code criminel depuis longtemps. Ils ont été éliminés. Cependant, en l'an 2001, la disposition concernant le recours à la force pour corriger ou discipliner un enfant est encore en vigueur.

C'est vraiment une anomalie. C'est une partie archaïque de notre Code criminel qui sanctionne la violence au lieu de pénaliser le recours à celle-ci. Cela va à l'encontre non seulement de la Charte des droits et libertés, mais aussi de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, en privant les enfants de la liberté fondamentale que constitue la protection contre tout acte de violence.

Une raison pour laquelle l'article doit être supprimé, c'est qu'il ne fait pas impunément partie du Code criminel et qu'il a manifestement une certaine incidence sur ce qui se passe dans notre société. En fait, l'article 43 a été invoqué avec succès dans notre système judiciaire par des parents qui ont frappé des enfants avec des sangles, des ceintures, des bâtons et des rallonges électriques, leur infligeant ainsi des bleus, des marques et des écorchures.

Pour situer cela dans son contexte, l'étude menée sur les incidents survenus au Canada a montré que, en 1998, on a enquêté sur 44 000

cas de violence physique à l'égard des enfants. Dans 68 p. 100 des cas, il s'agissait de châtements inappropriés. C'est un problème très grave.

Lorsqu'on verra que l'article permet de sanctionner la violence plutôt que de l'interdire, on commencera à comprendre pourquoi il faut le supprimer.

La première fois que j'ai lu l'article et que j'ai compris de quoi il retournait, j'ai craint notamment qu'il mette le gouvernement dans une situation très conflictuelle.

● (1240)

D'un côté, le gouvernement défend le maintien de cet article dans le code criminel. De l'autre, de nombreuses études, dont certaines ont été financées par le gouvernement fédéral, montrent que les châtements corporels ne permettent pas de mieux élever les enfants.

En 1995, une étude financée par les ministères fédéraux de la Santé et de la Justice a montré que les châtements corporels étaient associés à des niveaux accrus d'agression, qu'ils favorisaient la délinquance, la violence et la criminalité plus tard dans la vie et qu'ils constituaient un facteur de risque pour la violence faite aux enfants.

D'un côté, le gouvernement semble comprendre que la violence faite aux enfants a de graves conséquences tant pour les enfants eux-mêmes que pour la société dans son ensemble. D'un autre côté, toutefois, le gouvernement n'est pas disposé à faire quoi que ce soit à cet égard.

Au cours des 20 dernières années, 15 études financées par le gouvernement fédéral ont recommandé que l'on abroge ou modifie l'article 43, et pourtant, le gouvernement n'a pas voulu donner suite à ces recommandations. Je trouve cela renversant.

De l'autre point de vue, le principal argument c'est que l'État n'a pas le droit d'intervenir dans la vie des parents pour leur dire comment élever ou discipliner leurs enfants. Décider comment discipliner et comment enseigner la maîtrise de soi et la différence entre le bien et le mal est certainement l'un des plus grands défis des parents et de la société tout entière.

Le but du projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas de retirer aux parents le droit d'élever leurs enfants. Ce n'est certainement pas l'intention. L'objectif de cette mesure législative est de dire que cet article n'a pas sa place dans le Code criminel. Certains ont soutenu que, si l'article est retiré du Code criminel, le nombre d'enquêtes et de poursuites au criminel va grimper en flèche et les parents vont être accusés. Encore une fois, comme Corinne Robertshaw l'a déclaré ce matin, ce n'est là qu'un écran de fumée, une habile façon de détourner l'attention. Les policiers et les procureurs ont toute discrétion pour porter des accusations et poursuivre les gens. Or, il est très rare que des personnes soient poursuivies en justice pour des infractions mineures.

Initiatives parlementaires

L'autre argument que j'ai aussi entendu contre l'abrogation de l'article 43, c'est que les éducateurs ou d'autres personnes exerçant l'autorité ou remplaçant les parents affirment parfois qu'ils ne pourront plus se défendre ou utiliser une force raisonnable pour se défendre. Il est évident que les articles 34 à 41 du Code criminel permettent le recours à une force raisonnable pour se défendre soi-même, défendre les autres, protéger des biens ou empêcher les intrusions illicites. Ceux qui craignent que, une fois l'article abrogé, les professeurs ne pourront plus se défendre adéquatement, ou avoir recours à une force raisonnable, doivent savoir que d'autres articles du Code criminel le permettraient.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'article a fait l'objet d'une contestation judiciaire. En septembre dernier, la Cour d'appel de l'Ontario a été saisie d'une cause. Essentiellement, cette cause consistait à faire déclarer inconstitutionnelle cette disposition du Code criminel aux motifs qu'il s'agissait d'une forme légalisée de mauvais traitements à l'égard d'enfants et par conséquent une violation du droit des enfants à l'égalité en vertu de la Charte des droits et libertés.

Bien que le jugement n'ait pas été positif et n'ait pas permis d'abroger l'article 43, le juge qui a rendu le jugement a trouvé des preuves que la fessée et le châtement corporel étaient mauvais et que ce n'était pas une bonne chose à faire. Il a même exhorté le Parlement à songer à modifier l'article 43 afin de donner aux parents, aux policiers et aux enseignants des critères précis quant au genre de force qu'il était raisonnable d'employer. Il est clair que les tribunaux, en examinant la question, ont dit qu'il incombait réellement au Parlement et au gouvernement de régler le problème.

L'origine de cette affaire judiciaire est très intéressante. Ailsa Watkinson, professeure de service social à l'Université de Regina, a entamé une contestation judiciaire en 1997 après qu'un homme qui avait donné une fessée à son enfant dans un terrain de stationnement en Ontario eut été acquitté en vertu de l'article 43. Voilà qui prouve clairement qu'on a invoqué cet article de façon nuisible pour la santé et le bien-être des enfants.

• (1245)

Au cours des minutes qui me restent, je veux jeter un coup d'oeil sur la situation internationale, car il n'y a pas qu'au Canada que l'on a affaire à ce problème. Un débat est en cours. Nous disposons d'information révélant que le châtement corporel, à la maison et à l'école, est interdit dans neuf pays européens, soit l'Autriche, la Croatie, la Norvège, l'Italie, la Lettonie, le Danemark, la Finlande, Chypre et la Suède. De plus, l'Italie, l'Allemagne, la Bulgarie, la Belgique et la république d'Irlande sont sur le point de présenter une mesure législative contre le châtement corporel à l'égard des enfants. Il est clair que la question est à l'étude dans plusieurs pays qui reconnaissent qu'il faut agir de façon proactive et positive pour faire respecter les droits des enfants.

J'ai assisté à la conférence de presse aujourd'hui et je m'intéresse à cette question depuis de nombreuses années. C'est pourquoi j'estime que le gouvernement fédéral doit exercer un leadership à ce sujet. La question a fait l'objet de nombreuses études et de nombreux débats publics. Il y a aussi eu des contestations judiciaires. Je suis convaincue que si le gouvernement accorde vraiment de l'importance aux conventions internationales sur les droits de l'enfant qu'il a signées, nous devons mettre un terme à la contradiction qui existe entre l'article 43 d'une part, et les conventions internationales et toutes les études qui ont été faites, d'autre part.

Je crois que, dans l'intérêt de la protection et du bien-être des enfants, nous devrions tenir un débat plus poussé sur la question. Un

comité devrait en être saisi. J'espère que d'autres députés feront connaître leur point de vue sur cette importante question.

En terminant, je sais que certaines personnes se demandent si ce projet de loi n'empiète pas sur les droits des parents en tant qu'éducateurs, mais je crois que la société dans son ensemble veut s'assurer que nous soutenions les familles et que nous protégions la santé et le bien-être des enfants.

Il est difficile de croire que cet article du Code criminel est demeuré intact depuis 1892. À l'époque, la loi permettait à un homme de battre son épouse, un serviteur ou un apprenti. Cet article date de cette époque. Nous devons aujourd'hui supprimer les contradictions qui existent et admettre que l'article 43 n'a pas sa place dans le Code criminel.

Nous devons nous efforcer de fournir un soutien, de l'information et de l'aide aux parents qui éprouvent des difficultés. Nous devons dire aux parents qu'il existe de nombreuses autres formes de mesures disciplinaires, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des sévices corporels ou à la force physique, et qu'ils peuvent faire appel à de nombreux programmes et mesures de soutien. En fait, il est très important de transmettre l'information à la population. Il n'est pas nécessaire, pour des parents, de battre ou de frapper leur enfant pour l'amener à modifier un comportement ou à s'améliorer. La plupart des parents qui ont recours à ce genre de mesure disciplinaire le regrettent par la suite. Ils voudraient ne pas l'avoir fait. Nous devons insister sur cet aspect. Nous devons travailler de façon positive avec les parents. Il s'agit d'un message très important et il incombe au gouvernement fédéral de le transmettre.

Je demande au gouvernement d'examiner le projet de loi et de reconnaître qu'il doit faire l'objet d'un débat plus poussé. Je lui demande aussi d'appuyer ses propres études, de donner suite aux recommandations qu'elles contiennent et de veiller à ce que l'article 43 soit retiré du Code criminel.

• (1250)

M. Lynn Myers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi C-329, dans lequel est proposée l'abrogation de l'article 43 du Code criminel.

Je dirai d'abord que le gouvernement appuie ce que vient de dire la députée, à savoir que nous, de ce côté-ci de l'enceinte, considérons comme primordiales la protection, la sûreté et la sécurité de nos enfants. Tel est le point de vue du gouvernement, car nos enfants constituent à n'en pas douter notre plus précieuse ressource, non seulement pour nos familles, mais encore pour le pays tout entier.

Comme les députés le savent, l'article 43 fait actuellement l'objet d'une contestation en vertu de la Charte. Le 5 juillet 2000, la Cour supérieure de l'Ontario a rejeté une requête présentée par la Canadian Foundation for Children, Youth and the Law, qui voulait faire déclarer inconstitutionnel l'article 43. Dans son jugement de juillet 2000, la cour a confirmé la constitutionnalité de l'article 43 et déclaré que cet article reflète un équilibre raisonnable entre les intérêts des enfants, des parents, des enseignants et la société canadienne conformément à la Charte. Il a été interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de l'Ontario. Cet appel a été entendu du 10 au 12 septembre 2001, et la cour a pris la cause en délibéré.

Initiatives parlementaires

Même s'il ne convient pas pour moi de parler en détail d'une cause dont un tribunal ontarien est actuellement saisi, je voudrais néanmoins soulever quelques points importants. Je pense qu'ils méritent d'être mentionnés.

Je commencerai par confirmer l'engagement du gouvernement, comme je l'ai dit dès le début de mon intervention, d'assurer la protection et de faire la promotion des droits et des intérêts de nos enfants. Cependant, comme la Cour supérieure de l'Ontario l'a fait valoir dans son jugement de juillet 2000, les droits et les intérêts des enfants, y compris la question de l'article 43, doivent être inscrits dans un contexte plus global, qui comprend la responsabilité et le rôle des parents et l'intérêt supérieur des enfants.

Si on examine, par exemple, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dont le Canada, comme vous le savez, est signataire, on constate qu'elle prévoit que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le facteur primordial de toute mesure concernant les enfants. Il prévoit aussi, toutefois, les responsabilités, les droits et les obligations des parents quant à l'orientation à imprimer à l'exercice de ces droits par les enfants. La convention considère que la famille est l'unité fondamentale de la société responsable de la croissance et du bien-être des enfants.

L'appui accordé à l'article 43 par le gouvernement reflète ce point de vue équilibré sur les intérêts de l'enfant. L'article 43 met en équilibre tous les intérêts de la société concernant le fait d'élever des enfants dans un cadre sain et sûr, soit la famille, tout en respectant leurs droits constitutionnels.

Que dit exactement l'article 43? Je crois qu'il y a malentendu sur le but et la portée de l'article 43. L'article 43 ne pardonne pas le recours à la force pour corriger les enfants, pas plus qu'il ne l'autorise. Il ne protège pas non plus les parents ou les enseignants de l'ingérence de l'État, pas plus qu'il ne laisse les parents libres de corriger leurs enfants comme ils l'entendent.

L'article 43 constitue une défense limitée, par exemple en cas d'accusation d'agression. À cet égard, il faut souligner plusieurs points importants. Premièrement, cet article s'applique seulement à un groupe de personnes étroitement défini, à savoir un parent, un enseignant ou une personne qui remplace le père ou la mère et seulement en ce qui concerne un élève ou un enfant confié au soin de la personne en question. Deuxièmement, la force doit être employée à des fins de discipline. Une personne qui emploie la force dans une accès de fureur ou dans le but de faire du mal à un enfant ne peut invoquer l'article 43 pour sa défense. Troisième et dernier point, la force employée ne doit pas dépasser la mesure raisonnable dans les circonstances. Le critère du caractère raisonnable est un critère bien accepté et souvent employé au sein du système canadien de justice pénale.

Quand on invoque l'article 43 pour la défense, le tribunal examine la nature du comportement de l'enfant ou ce que ce dernier a fait pour mériter une correction, l'âge de l'enfant et la sévérité de la punition, y compris toute blessure subie par l'enfant dans les circonstances. Afin de déterminer si la force employée était de mesure raisonnable, le tribunal applique le critère du caractère raisonnable accepté dans la communauté et non pas celui du caractère raisonnable aux yeux de la famille ou en fait de l'école.

• (1255)

Le gouvernement défend l'article 43 parce que, selon lui, cette disposition peut être interprétée et appliquée dans le respect de la Constitution, en ménageant les intérêts des enfants, des parents et de la société canadienne tout à la fois. Si des parents aimants et bien intentionnés recourent à des châtiments raisonnables, en tenant

compte des besoins et de l'intérêt supérieur des enfants, ils ne devraient pas être inculpés d'acte criminel. Si l'article 43 disparaît, c'est exactement ce qui se produira.

Le gouvernement reconnaît toutefois que les parents devraient recevoir les outils nécessaires pour les aider à élever leurs enfants. Je signale donc que le gouvernement fédéral, surtout par l'entremise de Santé Canada, soutient la diffusion auprès des parents d'une information qui déconseille expressément les châtiments corporels et encourage le recours à d'autres méthodes pour discipliner les enfants.

Comme tous les Canadiens, nous sommes fort inquiets des mauvais traitements infligés aux enfants dans notre société. C'est tout simplement inacceptable. Nous tenons également à trouver les meilleurs moyens de protéger les enfants contre les mauvais traitements, ce qui se fait au moyen d'un certain nombre de mesures, le droit pénal n'étant qu'une d'entre elles, même s'il est très important.

Il y a aussi les lois provinciales et territoriales de protection de l'enfance, qui ne permettent aucune forme de mauvais traitement. Si aucune accusation n'est portée en vertu du Code criminel, les autorités chargées de la protection de l'enfance peuvent toujours intervenir en vertu des lois provinciales ou territoriales, lorsque les châtiments infligés par les parents sont déplacés ou excessifs. Les choses devraient rester ainsi.

Le gouvernement comprend l'objectif poursuivi au moyen du projet de loi, c'est-à-dire la protection de nos enfants, qui sont la plus précieuse des ressources, mais nous ne croyons pas que le projet de loi permettrait d'atteindre cet objectif. Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'article 43 suscite des divergences d'opinions chez les Canadiens. C'est qu'il touche quelque chose de très précieux et de cher pour nous, c'est-à-dire nos enfants, et la meilleure façon de les éduquer. À notre avis, l'approche équilibrée que le gouvernement a adoptée est de loin la meilleure.

Tout bien considéré, je crois que nous pouvons conclure que le gouvernement du Canada tient compte des intérêts supérieurs non seulement de nos enfants, mais aussi de leurs parents et, par extension, des intérêts de la société canadienne.

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de conviction que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre dans le débat sur le projet de loi C-329 qui vise à abroger l'article 43 du Code criminel, lequel prévoit que:

Tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances.

Le recueil annuel Martin sur le Code criminel pour 2001 souligne que:

Les gens qui peuvent s'appuyer sur cet article sont *les instituteurs les parents ou ceux qui remplacent les parents* [...] Cet article autorise le recours à la force seulement lorsqu'il s'agit d'une correction, c'est-à-dire dans le cadre de l'éducation de l'enfant.

Nous vivons actuellement une période où les gens de tous les âges, de tous les milieux et de tous les points de vue recherchent l'excellence. Cela signifie que les gens ne se préoccupent que de ce qui est le meilleur, le plus facile et le plus avantageux pour eux. Il n'est pas facile de former un enfant, de lui montrer des choses et de lui apprendre la discipline, mais c'est là une responsabilité qui incombe aux parents et aux enseignants.

Initiatives parlementaires

Le recueil annuel Martin sur le Code criminel pour 2001 souligne que le recours à la force est acceptable lorsqu'il est effectué dans un but de correction, aux fins de l'éducation d'un enfant. De nos jours, nous nous embrouillons souvent en tentant de respecter une certaine rectitude politique. Il est tout à fait correct aujourd'hui, du point de vue politique, de défendre avec vigueur les droits de tous, des enfants aux chevêches des terriers.

Je n'ai rien contre les droits, dans la mesure où nous gardons la bonne perspective. Je suis en faveur des droits de la personne, des droits des enfants et des droits des parents. Je suis d'avis que les parents ont le droit d'avoir accès aux meilleurs moyens à leur disposition pour former leurs enfants de la façon qu'ils jugent la meilleure.

Ni l'Alliance ni moi n'acceptons que l'on maltraite les enfants ou qu'on les néglige de quelque manière que ce soit. Toutefois, nous sommes d'avis que les parents sont les premiers responsables de former leurs enfants et de leur inculquer une certaine discipline. Les enfants ne sont pas des pupilles de l'État. Ce sont des cadeaux du Ciel remis à un couple à qui on a conféré le droit à la paternité et à la maternité et la responsabilité qui y est attachée.

Le gouvernement n'a pas le droit de s'ingérer dans l'exercice des droits et responsabilités parentaux. On peut toutefois leur fournir des lignes directrices. C'est ce que fait l'article 43 du Code criminel. En abrogeant cet article, on révoque le droit conféré par le Ciel aux parents de fournir le niveau de formation et de discipline qu'ils jugent acceptable.

L'article 43 protège déjà l'enfant contre les mauvais traitements physiques. Il protège également le parent ou l'instituteur qui a besoin de recourir à des mesures physiques pour contribuer à éduquer correctement l'enfant.

Beaucoup d'adultes traitent mal les enfants en évitant de les punir, de leur transmettre des connaissances et de les éduquer comme ils le devraient. Certains ne le font pas par crainte de nuire à l'image que le pauvre enfant doit avoir de lui-même. Beaucoup d'adultes craignent d'être accusés de mauvais traitements et de se faire enlever leur enfant par quelque travailleur social au coeur sensible.

Il est possible aussi qu'un adulte ait peur, soit à cause d'incidents récents ou de l'opinion publique, mais qu'il soit absolument frustré par la difficulté d'élever son propre enfant. Incapable de faire face à la situation, l'adulte crie ou harcèle verbalement son enfant. Cela est encore plus nuisible à l'estime de soi de l'enfant que de lui infliger en temps voulu un châtement corporel approprié.

Un enfant ne peut se débrouiller seul. Il ne peut prendre des décisions par lui-même. Il doit apprendre à comprendre et à faire les bons choix. Il doit apprendre ce qu'est l'honnêteté, le travail, la bonté, le respect et le sens des responsabilités.

• (1300)

Comment un enfant peut-il s'estimer réellement s'il n'a jamais été corrigé avec amour par un parent? Comment un enfant peut-il s'estimer réellement quand il constate qu'il a pris du retard au niveau de sa capacité de lecture et qu'il ne peut plus suivre le rythme d'apprentissage de ses camarades, parce que son instituteur a eu peur de le punir?

Nos enfants ont le droit de recevoir nos soins, notre attention, notre enseignement et, oui, ils ont droit à la discipline. La discipline suppose plus que des paroles, des cris ou des récriminations. Bien des parents pensent à tort que discipliner des enfants, c'est simplement leur dire ce qu'ils doivent faire. Or, cela n'est qu'une partie du processus. Il y a plus que les paroles.

Une autre partie du processus suppose de l'action. C'est l'influence. C'est en agissant que les parents montrent s'ils sont honnêtes et respectueux. Ils montrent alors qui ils sont réellement. Leur action reflète l'image de leur vraie personnalité. Il arrive que l'influence et l'image contredisent les paroles d'une personne.

L'enfant a tendance à imiter l'image et l'influence plutôt que les paroles d'un parent. Apprendre pour imiter, c'est ce que représente surtout l'éducation. Pour apprendre pour imiter un bon comportement, il faut une bonne discipline.

Le recueil annuel Martin sur le Code criminel de 2001 explique que l'article 43 du Code criminel:

...autorise le recours à la force pour corriger un enfant, seulement si c'est dans l'intérêt de l'enfant.

Pour apprendre à choisir dans la vie une ligne de conduite qui nous permet de développer les aspects positifs de notre personnalité, il faut à maintes occasions que notre ligne de conduite soit rajustée, comme le fait un avion qui traverse l'océan Atlantique.

La discipline est dans l'intérêt de l'enfant. Elle aide l'enfant à apporter à sa ligne de conduite les rajustements que son parent ou son enseignant estime nécessaires. La discipline et les corrections sont dans l'intérêt de quelqu'un qu'on élève.

La neuvième édition du *Concise Oxford Dictionary* définit la discipline comme l'éducation mentale, morale ou physique ou les mesures utilisées pour inculquer cette éducation. Elle définit le mot disciple, qui, bien entendu, a la même racine que le mot discipline, comme étant l'adepte ou l'élève d'un maître ou d'un enseignant.

Nous avons tous été conçus ou créés pour tirer des leçons mentales, morales et physiques des conséquences physiques que subissent nos corps. À Regina, nous apprenons à mettre un manteau l'hiver de manière à ne pas geler notre peau lorsque nous mettons le nez dehors. Nous apprenons à ne pas manger de petites pommes vertes pour éviter les maux de ventre. Nous apprenons à ne pas sauter en bas d'un pommier pour éviter les blessures. Autrement dit, la correction physique et la discipline sont une forme naturelle d'éducation et d'apprentissage.

Diana Baumrind, psychologue chargée de recherche à l'Université de Californie à Berkeley, remet en question l'actuelle croyance voulant que toute punition physique soit nuisible à l'enfant. Dans une étude récente sur les effets du châtement corporel, elle a déclaré:

Nous n'avons pas pu prouver que le châtement corporel normatif a des effets néfastes exceptionnels [...] Je ne suis pas partisane de la fessée, mais aucune preuve ne vient étayer la nécessité de l'interdire d'emblée. C'est le fait de compter sur le châtement corporel, et pas le fait d'y recourir ou pas, qui est réputé nuire à l'enfant.

En l'absence de preuves accablantes de tort, ajoute Mme Baumrind, il convient de protéger l'autonomie parentale et la vie privée de la famille.

Comme on l'a déjà expliqué, le juge McCombs, de la Cour supérieure de l'Ontario, a maintenu, dans un jugement récent, la constitutionnalité du châtement corporel et a déclaré que cela était à la fois respectable et du domaine de l'exception.

Pourquoi voudrions-nous revenir sur quelque chose d'aussi important et raisonnable que cela? Je ne pourrais jamais appuyer une telle restriction de la liberté des parents et du droit des enfants d'être disciplinés comme il se doit par leurs parents et leurs instituteurs.

Initiatives parlementaires

Il existe de nombreuses façons de discipliner les enfants, qui sont tous différents. Le châtement corporel n'est pas le premier choix. Trois de mes quatre enfants n'ont presque jamais eu besoin d'être disciplinés au moyen d'un châtement corporel. Mais les besoins manifestés par l'autre de mes enfants étaient passablement différents. Je devais être en mesure de me prévaloir des dispositions de l'article 43. Je m'oppose vigoureusement à l'abrogation de l'article 43 du Code criminel. Je trouve la proposition excessive et insultante.

● (1305)

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, le débat que nous amorçons aujourd'hui concernant le projet de loi C-329, Loi modifiant le Code criminel en vue de la protection des enfants, est extrêmement important. La députée de Vancouver-Est a présenté ce projet de loi remplie de bonnes intentions. Or, les bonnes intentions ne suffisent pas toujours.

Je n'ai entendu que la fin de son allocution. Elle a indiqué que l'article 43 du Code criminel autorisait le recours à la force extrême. D'après elle, il autorise de frapper quelqu'un. Elle se trompe. L'article 43 interdit clairement de frapper un enfant. C'est justement sa raison d'être.

Je prends un moment pour faire la lecture de l'article 43 du Code criminel comme l'ont fait d'autres intervenants:

Tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances.

Il faudrait remplacer «à ses soins» par «à leurs soins».

Je ne suis pas un avocat et je ne prétends pas l'être. Toutefois, il y aurait lieu de souligner que, sans l'article 43, il serait interdit d'employer une force raisonnable pour empêcher un enfant de se blesser gravement, par exemple de plonger à vélo dans un précipice ou de se jeter devant une voiture.

La force serait justifiée dans ces circonstances. Cela pourrait sembler déraisonnable à ce moment-là, mais ce serait raisonnable du fait que l'emploi de la force pourrait empêcher un enfant de se blesser, voire de se tuer. Ce n'est pas là l'objectif du débat. Je ne crois pas d'ailleurs que cela ait été l'intention de la députée de Vancouver-Est.

Nous nous penchons sur une question qui a déjà été débattue dans d'autres pays. Certains de ces pays ont décidé d'interdire la punition corporelle des enfants et ont légiféré en ce sens. Est-ce que cela signifie qu'ils ont raison et que le Canada a tort? J'en doute. Est-ce que cela signifie que nous devons les imiter? Pas nécessairement.

Est-ce que cela signifie que nous devons tenir un débat sur la question? Le temps est peut-être venu d'en débattre en effet. Le temps est peut-être venu d'examiner la loi telle qu'elle est libellée. Le temps est peut-être venu de la dépoussiérer, d'aller au fond des choses, d'en discuter ouvertement et de décider si nous voulons maintenir le statu quo ou non.

Je pense que si nous faisons cela, nous maintenons cet article du Code et de consentir aux parents le droit de recourir à la force pour punir leurs enfants, si cela s'avère nécessaire. Toutefois, le fait de battre ou de frapper un enfant n'est en aucune façon toléré, en vertu de l'article 43. Il ne faudrait pas l'interpréter ou l'utiliser de cette façon. Il peut être invoqué comme défense lorsqu'il faut corriger un enfant, mais ne peut justifier le fait de le battre ou de le maltraiter.

● (1310)

La toute fin de l'article 43 se lit comme suit: «...pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances». J'imagine qu'il reviendrait à un juge de déterminer cette mesure.

La société d'aujourd'hui ne tolère pas la violence de la même façon que la génération précédente, et c'est une bonne chose. La violence familiale n'est absolument plus tolérée. Les valeurs de la société ont changé. Grâce aux efforts consciencieux et soutenus des services aux familles et aux enfants prodigués à l'échelle du pays entier, de même qu'à l'intervention des tribunaux, les enfants bénéficient maintenant d'une meilleure protection. Cette protection accrue est assurée parce qu'elle s'avérait nécessaire.

Aujourd'hui, dans les écoles, on ne recourt plus au châtement corporel. Toutefois, dans certains cas, lorsque toutes les autres solutions ont échoué, le châtement corporel s'avère nécessaire pour réfréner les comportements dangereux, protéger les autres enfants et la société en général, voire protéger l'enfant même dont le comportement est dangereux.

L'article 43 permet aux parents de faire de leur mieux pour élever leurs enfants, en plus de leur donner une solution supplémentaire. Ce n'est pas la solution que la plupart des parents choisissent. Ce n'est pas une solution dont on abuse continuellement. La loi prévient clairement ce genre d'abus, et les parents fautifs peuvent être accusés. Ils peuvent se retrouver devant les tribunaux et voir leurs enfants retirés de leur garde. L'article 43 protège les droits des parents d'observer leurs croyances religieuses et morales. Il tient compte de leur connaissance personnelle du caractère unique de leurs enfants et de la meilleure façon de les discipliner, d'après ce qu'ils ont appris de leurs parents et de leurs expériences personnelles durant leur enfance.

Il faut comprendre que cet article ne cautionne aucunement le châtement corporel, lequel constitue un moyen parmi d'autres de discipliner un enfant. Pour moi, de même que pour mes amis et mes pairs, c'est un moyen de dernier recours. Je ne crois pas que nous l'avons assez souligné. Les gens ne se lèvent pas le matin en pensant à la punition qu'ils vont infliger à leurs enfants. Ils réagissent plutôt aux circonstances. Lorsqu'un châtement corporel s'impose, je ne pense pas que l'État puisse intervenir si on ne fait pas usage d'une force excessive.

Selon la loi actuelle, les parents peuvent employer la force pour corriger leurs enfants, à condition que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances. Avant l'application de l'article 43, aucune loi n'imposait de restrictions sur la punition corporelle. Il s'agit là d'un aspect important.

L'article 43 fait exactement cela. Il impose des restrictions sur la punition corporelle. Ces restrictions s'imposent incontestablement. À l'époque, il n'existait aucun organisme gouvernemental de protection des enfants contre les sévices. L'article 43 a été mis en oeuvre pour protéger ces enfants. Il a été bien élaboré. Même s'il remonte à 100 ans, il continue d'être utile aujourd'hui.

L'article 43 soulève des critiques. Certains défenseurs des droits des enfants veulent que les tribunaux déclarent que l'article 43 enfreint la Charte canadienne des droits et libertés. Je crois savoir que les tribunaux sont actuellement saisis d'une cause à cet égard et qu'ils rendront une décision.

Initiatives parlementaires

Cette initiative a pour conséquence que l'État s'ingère directement dans la vie de parents bons et aimants qui estiment qu'il y a des circonstances où le moyen le plus responsable de discipliner leurs enfants est d'employer une force raisonnable pour les corriger. Ces parents deviendraient des criminels. À mon avis, ce n'est pas là l'intention du Parlement du Canada. Je ne crois pas que c'est ce que nous voulons.

• (1315)

Devrions-nous nous engager dans ce débat? Absolument. Je n'y vois aucun inconvénient. Nous devrions exposer l'article 43 au grand jour, reconnaître ses aspects positifs et examiner quelques-uns de ses aspects négatifs. Est-il temps de mettre la loi à jour? Peut-être que oui.

La Coalition PC/RD est très désireuse de s'engager dans le débat sur le projet de loi. Nous respectons l'intention de la députée, mais nous ne sommes pas d'accord sur la prémisse du projet de loi et nous ne l'appuierons pas.

Le vice-président: La présidence note que deux députés se sont levés. Il reste environ 10 minutes.

Je m'adresse plus précisément au député de Windsor—St. Clair car, au pis-aller, si je peux m'exprimer ainsi, il disposera de tout ce temps. Par ailleurs, si les députés s'entendent pour partager le temps qui reste, la présidence est prête à leur accorder cinq minutes à chacun. Je donnerai donc la parole en premier lieu au député de Windsor—St. Clair, puis au député d'Elk Island, et j'accorderai ensuite le droit de réplique à l'auteur du projet de loi, la députée de Vancouver-Est.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD) Monsieur le Président, je suis heureux de partager mon temps de parole parce que cela contribuera à enrichir le débat.

Je dois admettre que j'ai été motivé à parler de cette question par le député bloquiste qui a parlé plus tôt. Sur le plan personnel et professionnel, j'ai beaucoup d'expérience en ce qui a trait à l'article 43 et à toute la question de la discipline et de la violence envers les enfants. Je dirai à la Chambre que, si nous remontons dans l'histoire, nous voyons que c'est le principe selon lequel qui aime bien châtie bien qui est à l'origine de tout cela. Cela vient du droit romain, même avant Jules César.

Comme l'a mentionné ma collègue de Vancouver, ce principe a été incorporé dans la common law britannique. Celle-ci a adopté le même genre de principe qui, à ce moment-là, permettait l'usage intentionnel de la force physique à l'endroit d'un autre individu, pour employer le jargon juridique. Cela permettait aux hommes de battre leurs femmes, leurs serviteurs et leurs enfants. Mon collègue de la Coalition a fait ressortir le fait que cet article datait d'il y a 100 ans et que le temps était peut-être venu de le réexaminer.

Cet article a été adopté à ce moment-là à cause des abus très graves qui se produisaient. Il n'y avait aucune restriction. Jusqu'à la fin du siècle dernier, on pouvait littéralement tuer impunément ses enfants selon le régime de la common law. Nous avions vraiment besoin de cet article.

Aujourd'hui, soit un siècle plus tard, je crois que nous en sommes arrivés à l'une des ces étapes importantes de notre développement en tant que race humaine. Je crois que la race humaine doit évoluer et se développer. En tant que société, nous sommes à une époque où, forts de notre expérience, nous devons examiner l'article 43 et la façon dont nous traitons nos enfants et dire que nous avons évolué. Le temps est venu de dire aux parents que, quelles que soient leurs croyances religieuses, quels que soient leurs principes philosophi-

ques quant à la façon d'élever leurs enfants, il ne peuvent plus utiliser intentionnellement la force physique à l'endroit de leurs enfants. Nous avons évolué, en tant que société, au point où nous pouvons élever nos enfants de façon à ce qu'ils deviennent de bons citoyens du Canada et du monde sans recourir intentionnellement à la force physique.

Nous avons entendu ce que le député de la coalition préconise de faire aux enfants lorsqu'ils sont turbulents. Il ne faut pas user de la force physique pour les discipliner. Il faut les maîtriser sans les frapper. Le droit pénal actuel prévoit des moyens de faire cela. Il prévoit plusieurs moyens de le faire sans recourir à l'article 43. Cette argumentation n'est pas valable pour garder l'article 43.

Il faut considérer ce que l'article 43 a permis de faire. Ma collègue, la députée de Vancouver, a cité deux ou trois cas. Je dois lui dire que ces cas étaient plutôt bénins. Au début de ma carrière, j'ai beaucoup exercé dans ce domaine du droit. Je me souviens de cas que j'ai étudiés et dont je me suis occupé dans lesquels l'article 43 a servi à défendre des gens qui, de quelque point de vue que l'on se place, étaient violents. Voilà pourquoi il importe que le projet de loi fasse l'objet d'un examen, d'une discussion et d'un débat complémentaire. Dans les cas cités, si la Chambre voyait comment l'article a servi, quoique pas toujours, loin de là, à défendre des gens avec succès et à justifier leur conduite, je crois qu'elle serait scandalisée.

• (1320)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie mon collègue néo-démocrate d'avoir si gracieusement accepté de partager son temps de parole avec moi.

J'aimerais ajouter une ou deux choses au débat. J'ai suivi très attentivement. L'intervention de la députée de Vancouver-Est et j'appuie à 100 p. 100 son engagement à protéger les enfants. J'ajouterais même que, en tant que parents et enseignants, nous devrions avoir un véritable amour pour les enfants pendant toutes leurs années de formation et tenir à leur bien-être pour le long terme, faute de quoi, nous ne méritons pas d'occuper ce poste. Je parle plus précisément des enseignants.

Je me souviens que, quand j'étais petit, notre institutrice avait une sangle dans son bureau. C'était une ceinture très solide. Je suis d'ailleurs fier de dire qu'elle n'a jamais eu à l'utiliser contre moi. Le seul fait de savoir qu'elle était là était plus que suffisant pour que je sois sage même si autrement il y aurait pu avoir des dérapages.

Je dois également avouer que mon propre père bien-aimé m'a fait, à deux reprises si je m'en souviens bien, rentrer les choses dans la tête à coup de bâton sur le derrière. À chaque fois—et je m'en souviens comme si c'était hier—il m'a expliqué que j'avais fait une erreur et qu'il me corrigeait pour m'aider à devenir une personne responsable et sage et à ne pas manquer de respect. La première fois, j'avais manqué de respect à un enseignant et l'autre, j'avais chahuté à l'église, croyez-le ou non. J'avais dérangé les gens autour de moi de sorte que mon père m'a fait sortir et m'a expliqué qu'il devait me corriger, que c'était son devoir, faute de quoi j'allais mal tourner.

Aujourd'hui, en dépit du fait que j'ai reçu la fessée deux fois—je n'ai été ni fouetté, ni battu, j'ai seulement été fessé par un père aimant, de manière rationnelle—je crois que je suis une personne très épanouie. Les députés peuvent entendre ce terme de deux façons, s'ils le désirent.

Je trouve repoussant de penser que dans ce Parlement nous puissions considérer qu'un père comme le mien puisse être trouvé coupable d'un délit du fait de son amour excessif pour moi et de son désir de me corriger. Je n'arrive pas à croire que nous devrions envisager une telle chose.

Parallèlement, je souligne que la violence faite aux enfants ou les sévices exercés sur des enfant sont répréhensibles. Selon mon interprétation du Code criminel, les parents, les enseignants et quiconque commet ces infractions ne devrait pas pouvoir se cacher derrière l'article 43. Il n'y a probablement pas un juge au Canada qui leur permettrait de s'en tirer.

Je pense aux effets à long terme. Que faire lorsqu'il y a dans la cour de l'école un jeune de deuxième ou de troisième année utilisant un langage très déplacé? Nous pouvons lui parler, nous pouvons essayer de le persuader de ne pas recommencer mais, en bout de piste, nous devons mettre un terme à ce comportement. J'ai observé une situation semblable. Je n'y ai pas été mêlé directement, mais j'ai été dans une situation où d'autres parents disaient qu'ils ne voulaient pas que le jeune enseigne ce langage déplacé à leurs enfants. Cette situation se passait en deuxième année. Comment peut-on la corriger si nous ne pouvons persuader l'enfant? Une bonne et gentille fessée accompagnée d'une bonne explication claire des motifs de cette intervention pourrait éradiquer ce comportement.

À moins que les gens n'apprennent à socialiser comme il convient et à vivre ensemble en se respectant, nous aboutirons avec des jeunes dont le comportement est tout à fait à l'opposé. Nous devons alors leur imposer la sanction de dernier recours: nous devons les priver de leur liberté.

Un des moments les plus tristes que j'ai connu depuis que je suis député fut la visite d'un centre de détention pour les jeunes dans ma région. Qu'il est triste de voir tout un groupe de jeunes de 12, 13 et 14 ans en détention parce qu'ils ont attaqué quelqu'un au couteau, parce qu'ils ont agressé quelqu'un dans la cour d'école. Selon moi, tout ce que nous pouvons faire pour les former et bien les former est valable à long terme. Je préfère nettement que mes enfants reçoivent une bonne fessée empreinte d'amour et de mesure, plutôt que de devoir aller les visiter en prison.

• (1325)

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je remercie les députés qui ont participé au débat. Je crois que nous reconnaitrons tous qu'il s'agissait d'un débat très intéressant. Des avis divers ont été exprimés, et je m'en réjouis, car, comme l'ont souligné d'autres députés, il est important de débattre le sujet, même s'il y a des désaccords. Il est important de tenir un débat public.

J'ai écouté attentivement les points de vue qui ont été exprimés, et notamment celui du député d'Elk Island. Je ne crois pas qu'il ait eu raison de dire que, si l'article 43 était abrogé, cela signifierait que tout parent qui frapperait son enfant ou lui donnerait une tape ferait l'objet d'accusations au criminel. J'ignore s'il était présent au début du débat, mais ce ne serait tout simplement pas le cas.

Le problème que pose l'article 43, c'est que, premièrement, il permet l'utilisation de la force en tant que mesure correctrice et disciplinaire, et je crois que cela envoie un message négatif. Deuxièmement, et c'est l'aspect le plus grave, cet article a été invoqué en défense, et avec succès, comme l'a si bien fait remarquer le député de Windsor—St. Clair, dans des cas d'un recours abusif à la correction. En abrogeant l'article 43, nous ferions en sorte que ce genre de chose ne puisse pas se reproduire. Le député de South Shore, qui prenait la parole au nom de la Coalition PC/DR a lui-même reconnu que la correction physique a, dans certains cas, été

Initiatives parlementaires

utilisée de façon abusive contre des enfants. Puis il a ajouté que c'était acceptable puisque, de toute façon, les tribunaux sont là pour protéger les enfants.

Voilà encore une des contradictions auxquelles nous avons affaire. Certains des organismes avec lesquels j'ai travaillé, notamment le Réseau national des jeunes pris en charge, sont constitués de jeunes gens qui ont été placés dans des foyers d'accueil par nos services de protection de l'enfant. Le réseau s'oppose à l'article 43 et voudrait le voir abrogé. Il a souligné que l'usage de la force physique comme moyen de discipline peut entraîner des abus.

Le réseau a indiqué ce qui suit:

Il est commun d'entendre des jeunes pris en charge ayant été victimes de mauvais traitements dire que des méthodes de discipline comme la fessée ont dégénéré en sévices plus graves.

De plus, selon le réseau, et c'est là où je vois une contradiction par rapport à ce qu'on croit être la réalité, l'article 43 peut gêner le travail des services de protection de l'enfant. Il ajoute ceci:

Le prétexte de la discipline fourni par l'article 43 embrouille les enquêtes sur les cas de mauvais traitements infligés à un enfant et fait qu'il est très difficile pour la police et les travailleurs préposés à la protection de l'enfance de faire une distinction au plan juridique entre les mauvais traitements et la discipline.

Je pense que nous devons faire bien attention à ce que nous préconisons, eu égard à ce qui doit figurer dans le Code criminel.

En réponse aux observations de notre collègue de Regina—Lumsden—Lake Centre, je dois dire que ce débat n'a rien à avoir avec la rectitude politique et qu'il est tout à fait offensant d'entendre dire que c'est par conformisme politique qu'on défend ainsi avec vigueur les droits des enfants. Cela ne rend pas justice à la mesure dont nous sommes saisis. Il ne s'agit pas non plus de faire plaisir à des travailleurs sociaux au coeur sensible. Je pense que ce type de discours nous divise. Ce débat porte sur le bien-être et la santé des enfants, et je suis tout à fait d'accord pour dire que je reconnais que les parents ont le droit et la responsabilité d'élever leurs enfants et de les punir au besoin. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est de savoir si oui ou non cette disposition crée un climat qui permet que des enfants soient victimes de mauvais traitements.

Notre collègue ministériel a déclaré qu'il était important de parvenir à un équilibre. Je suppose que tout, dans la vie, est une question d'équilibre. Cependant, je crois que, dans la société, il y a un équilibre très important, soit le droit de protéger nos enfants en tant que parents et société. Je pense que de plus en plus de faits montrent que cette disposition nuit aux enfants. Je crois que nous devrions poursuivre le débat. Il y a des questions importantes à considérer dans le cas présent.

En terminant, je voudrais remercier ceux qui ont participé et les groupes qui n'ont pas ménagé leurs efforts dans ce domaine pour faire abroger l'article 43. Je sais que ce travail va se poursuivre. Je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que cette mesure législative soit renvoyée au comité afin qu'on puisse en discuter plus en profondeur.

• (1330)

Le vice-président: La Chambre donne-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives parlementaires

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 13 h 35, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 19 novembre 2001, à 11 heures, conformément aux articles 28 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 34.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. DON BOUDRIA

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

M. PIERRE BRIEN

M. RICHARD HARRIS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, Ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve	Lib.
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib.
Carroll, Aileen, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, Ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell, chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, Claude, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duhamel, L'hon. Ronald, Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy, Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, Solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, John, Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert, Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat, Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John, Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, Stephen, Secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique ...	AC
Peterson, L'hon. Jim, Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique ...	AC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David , Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	AC
McLellan, L'hon. Anne , Ministre de la Justice et procureur général du Canada	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David , Ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell , chef de l'opposition	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb , Ministre des Pêches et des Océans	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy , Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia , Secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PC/RD
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, Stephen , Secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	AC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence , Solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Duhamel, L'hon. Ronald , Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)	Saint-Boniface	Lib.
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey , Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette , Ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot , Secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff , Secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert , Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don , Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite , Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor , Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen , Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Collenette, L'hon. David , Ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila , Ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art , Ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John , Secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, Bill	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb , vice-premier ministre	Windsor-Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe , Secrétaire parlementaire du premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, Gar	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax , Secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John , Ministre des Affaires étrangères	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, John , Secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Markham	Lib.
McCormick, Larry , Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria , Ministre de la Coopération internationale	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy , Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn , Secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert , Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat , Secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John , Secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim , Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen , Secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen , Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan , Ministre de la Santé	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît , Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex , Secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane , Ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul , Secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle , Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark , Secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cauchon, L'hon. Martin , Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean , Premier ministre du Canada	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis , Secrétaire d'État (Sport amateur)	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane , Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, Claude , Secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges , Secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans ...	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde , Secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagliano, L'hon. Alfonso , Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André , Secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene , Secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul , Ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ
Normand, L'hon. Gilbert , Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, Denis	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre , Ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE (7)

Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, Secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
Tobin, L'hon. Brian, Ministre de l'Industrie	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)

Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
---	----------------	------

Nom	Circonscription	Affiliation politique
-----	-----------------	--------------------------

YUKON

Bagnell, Larry Yukon..... Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 9 novembre 2001 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Gerald Keddy	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Richard Marceau	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	John Duncan	Robert Lanctôt	Joe Pescholido
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Peter MacKay	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Gerry Ritz
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Inky Mark	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Art Hanger	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	Charlie Penson	Lynne Yelich

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth Phinney

Robert Bertrand	John Finlay	Philip Mayfield	Alex Shepherd	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Gerry Byrne	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Myron Thompson	
Odina Desrochers	Pat Martin			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: Leon Benoit
David Price

Rob Anders
Claude Bachand
Colleen Beaumier
Stan Dromisky

Cheryl Gallant
John O'Reilly
Janko Peric

Louis Plamondon
Carmen Provenzano
Peter Stoffer

Elsie Wayne
Bryon Wilfert
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde

Wendy Lill
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Joe Peschisolido
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Carol Skelton		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Charlie Penson
Peter Adams	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Scott Reid
David Anderson	Paul Forseth	Wendy Lill	John Reynolds
André Bachand	Christiane Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Marcel Gagnon	James Lunney	Jean-Yves Roy
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Pat Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Larry McCormick	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Grant McNally	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Réal Ménard	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Val Meredith	Judy Wasylycia-Leis
Joe Clark	John Herron	Rob Merrifield	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Bob Mills	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	James Moore	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich
Antoine Dubé	Rahim Jaffer		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Carol Skelton	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral	Wendy Lill	Carol Skelton	Greg Thompson	(11)
Raymonde Folco	Anita Neville	Larry Spencer	Tony Tirabassi	
Nancy Karetak-Lindell	Joe Peschisolido			

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidents: Nick Discepola
Ken Epp

Sue Barnes
Carolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen

Albina Guarnieri
Rahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung

Yvan Loubier
John McCallum
Shawn Murphy
Lorne Nystrom

Pauline Picard
Gary Pillitteri
Monte Solberg

(18)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan

Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale Johnston

Gerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Susan Whelan

Vice-présidents: Walt Lastewka
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Claude Drouin

Jocelyne Girard-Bujold
Preston Manning
Dan McTeague

James Rajotte
Andy Savoy
Brent St. Denis

Chuck Strahl
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
Denis Paradis

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	John Maloney	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John McKay	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Stephen Owen		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Byron Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

LIAISON

Président:	Bill Graham	Vice-président:	Susan Whelan	
Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(18)
Mauril Bélanger	Charles Caccia	Charles Hubbard	David Pratt	
Maurizio Bevilacqua	Wayne Easter	Ovid Jackson	Andy Scott	
Raymond Bonin	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Bill Graham	Vice-président:		
Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams		(4)

SOUS-COMITÉ DU BUDGET

Président:	Bill Graham	Vice-président:		
Bonnie Brown	Clifford Lincoln	Susan Whelan	John Williams	(7)
Wayne Easter	Judi Longfield			

PATRIMOINE CANADIEN**Président:** Clifford Lincoln**Vice-présidents:** Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick	Christiane Gagnon	John Harvard	Grant McNally	(16)
Sarmite Bulte	Cheryl Gallant	Betty Hinton	Caroline St-Hilaire	
Rodger Cuzner	Roger Gallaway	Wendy Lill	Tony Tirabassi	
Claude Duplain				

Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Robert Lanctôt	Scott Reid
Rob Anders	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Preston Manning	Hélène Scherrer
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Richard Marceau	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Paul Forseth	Serge Marcil	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Inky Mark	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Keith Martin	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Larry Spencer
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Val Meredith	Darrel Stinson
Scott Brison	Art Hanger	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Andy Burton	Richard Harris	Bob Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	James Moore	Myron Thompson
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Vic Toews
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Randy White
Joe Comartin	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Ted White
John Cummins	Gerald Keddy	Dick Proctor	John Williams
Libby Davies	Jason Kenney	James Rajotte	Lynne Yelich
Stockwell Day	Stan Keyes		

SPORT**Président:** Dennis Mills**Vice-président:**

Rodger Cuzner	John Harvard	Robert Lanctôt	Dick Proctor	(9)
Cheryl Gallant	Loyola Hearn	Serge Marcil	Hélène Scherrer	

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Richard Harris
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Reynolds	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	John Richardson	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Tony Tirabassi	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Peter MacKay	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	John Maloney	Werner Schmidt
André Bachand	Ken Epp	Preston Manning	Carol Skelton
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Sue Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Kevin Sorenson
Michel Bellehumeur	Peter Goldring	Philip Mayfield	Larry Spencer
Leon Benoit	Jim Gouk	Grant McNally	Caroline St-Hilaire
Stéphane Bergeron	Gurmant Grewal	Réal Ménard	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Deborah Grey	Val Meredith	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Art Hanger	Rob Merrifield	Paul Szabo
Garry Breitkreuz	John Harvard	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Loyola Hearn	Dennis Mills	Myron Thompson
Andy Burton	John Herron	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Grant Hill	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
Joe Clark	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
John Cummins	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Pierre Brien	Yvon Godin	Richard Harris	Jay Hill	(5)
--------------	------------	----------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Bill Blaikie	Michel Guimond	Jay Hill	Marcel Proulx	(6)
Garry Breitkreuz				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldDiane Ablonczy
André Bachand
Colleen Beaumier
Diane BourgeoisJeannot Castonguay
Brenda Chamberlain
Stan DromiskyJames Lunney
Réal Ménard
Hélène ScherrerJudy Sgro
Yolande Thibeault
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock
Gerry Byrne
John Cannis
Joe Comuzzi

Bev Desjarlais
Peter Goldring
André Harvey

Mario Laframboise
Ghislain Lebel
Val Meredith

Alex Shepherd
Darrel Stinson
Paul Szabo

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Charles Hubbard

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Dominic LeBlanc
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Serge Marcil
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson

Joe Peschisolido
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand
Bernard Bigras
Libby Davies

Mac Harb
Dominic LeBlanc
Derek Lee

Réal Ménard
Stephen Owen

Jacques Saada
Kevin Sorenson

(13)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:
Vice-coprésident:

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
John Bryden
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Carolyn Bennett
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton

Jim Karygiannis
Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Sheila Finestone
Noël Kinsella

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond

Gar Knutson
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Ted White

(23)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Joan Fraser
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers des la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre du Canada
L'hon. Herb Gray	vice-premier ministre
L'hon. David Collenette	Ministre des Transports
L'hon. David Anderson	Ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	Ministre des Ressources naturelles et Ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Brian Tobin	Ministre de l'Industrie
L'hon. Sheila Copps	Ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	Ministre des Affaires étrangères
L'hon. Paul Martin	Ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	Ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Allan Rock	Ministre de la Santé
L'hon. Lawrence MacAulay	Solliciteur général du Canada
L'hon. Alfonso Gagliano	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lucienne Robillard	Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure
L'hon. Martin Cauchon	Ministre du Revenu national et Secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Jane Stewart	Ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	Ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	Ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Ronald Duhamel	Ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Francophonie)
L'hon. Claudette Bradshaw	Ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Maria Minna	Ministre de la Coopération internationale
L'hon. Elinor Caplan	Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	Leader du gouvernement du Sénat
L'hon. Robert Thibault	Ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	Secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Hedy Fry	Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. David Kilgour	Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)
L'hon. Jim Peterson	Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Andy Mitchell	Secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Gilbert Normand	Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Denis Coderre	Secrétaire d'État (Sport amateur)
L'hon. Rey Pagtakhan	Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Claude Drouin	du ministre de l'Industrie
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. John McCallum	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Stephen Owen	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
Mme Sophia Leung	du ministre du Revenu national
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Marlene Jennings	du ministre de la Coopération internationale
M. Mark Assad	de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 9 novembre 2001

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi de 2001 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales

Projet de loi S-31. Deuxième lecture	7199
M. McCallum	7199
M. Mayfield	7200
M. Loubier	7201
M. Nystrom	7205

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Semaine des anciens combattants

M. Myers	7205
----------------	------

Le secours aux sinistrés

M. Sorenson	7206
-------------------	------

L'éducation

M. Adams	7206
----------------	------

Les enfants

M. Jackson	7206
------------------	------

Le jour du Souvenir

M. Paradis	7206
------------------	------

Le jour du Souvenir

Mme Gallant	7206
-------------------	------

Doris Anderson

Mme Bennett	7207
-------------------	------

Les technologies de l'information et des communications

M. Bergeron	7207
-------------------	------

Le jour du Souvenir

M. Cannis	7207
-----------------	------

Le Zimbabwe

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	7207
--	------

Malak Karsh

M. Bélanger	7208
-------------------	------

Les droits de la personne

Mme Davies	7208
------------------	------

La gestion des déchets nucléaires

M. Cardin	7208
-----------------	------

Le sikhisme

M. Malhi	7208
----------------	------

La pêche au homard

M. Keddy	7208
----------------	------

Le Bloc québécois

M. Proulx	7209
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

Le transport aérien

M. Day	7209
M. Colletette	7209
M. Day	7209
M. Colletette	7209
M. Day	7209

M. Colletette	7209
M. Moore	7209
M. Colletette	7209
M. Moore	7210
M. Colletette	7210

Les jeunes contrevenants

Mme St-Hilaire	7210
Mme McLellan	7210
Mme St-Hilaire	7210
Mme McLellan	7210
M. Guimond	7210
Mme McLellan	7210
M. Guimond	7210
Mme McLellan	7210

Le transport aérien

M. Nystrom	7210
M. Colletette	7211
M. Nystrom	7211
M. Colletette	7211
M. Strahl	7211
M. Colletette	7211
M. Casey	7211
M. Colletette	7211

La défense nationale

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	7211
M. Eggleton	7211
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	7211
M. Eggleton	7212

La Loi antiterroriste

M. Ménard	7212
Mme McLellan	7212
M. Ménard	7212
Mme McLellan	7212

La citoyenneté et l'immigration

M. Breitreuz	7212
Mme Caplan	7212
M. Breitreuz	7212
Mme Caplan	7212

Le transport aérien

Mme Girard-Bujold	7213
M. Colletette	7213
Mme Girard-Bujold	7213
M. Colletette	7213

Le terrorisme

M. Sorenson	7213
M. MacAulay	7213
M. Sorenson	7213
M. MacAulay	7213

La défense nationale

M. Cannis	7213
M. Eggleton	7213

L'environnement

M. Comartin	7213
-------------------	------

Mme Redman	7214
M. Comartin	7214
M. Gray	7214
La défense nationale	
M. Hearn	7214
M. Eggleton	7214
Les travaux publics	
M. Pankiw	7214
M. Gagliano	7214
L'économie	
M. Kenney	7214
M. Peterson	7214
M. Kenney	7214
M. Peterson	7215
La politique monétaire	
M. Loubier	7215
M. Peterson	7215
M. Loubier	7215
M. Peterson	7215
M. Epp	7215
M. Peterson	7215
M. Epp	7215
M. Peterson	7215
L'agriculture	
M. Easter	7215
M. Mitchell	7216
Les organisations religieuses	
M. Mayfield	7216
M. Gray	7216
M. Mayfield	7216
M. Gray	7216
Le Code canadien du travail	
Mme Guay	7216
M. Shepherd	7216
L'environnement	
Mme Torsney	7216
Mme Redman	7216
La loi antiterroriste	
M. MacKay	7216
Mme McLellan	7217
La sécurité aérienne	
Mme Davies	7217
M. Collenette	7217
L'Afghanistan	
Mme Dalphond-Guiral	7217
M. Manley	7217
La Colombie-Britannique	
Mme Hinton	7217
M. Serré	7217
AFFAIRES COURANTES	
Délégations interparlementaires	
Le Président	7217

Les comités de la Chambre	
Industrie, sciences et technologie	
M. Tobin	7217
Développement des ressources humaines et condition des personnes handicapées	
Mme Stewart	7218
Réponse du gouvernement à des pétitions	
Mme Redman	7218
Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et commerce international	
M. Harvard	7218
La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	
M. MacKay	7218
Projet de loi C-412. Présentation et première lecture.	7218
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7218
Pétitions	
Le terrorisme	
M. Bryden	7218
Le Falun Gong	
M. Mahoney	7218
La cruauté envers les animaux	
Mr. Mahoney	7218
Questions marquées d'un astérisque	
Mme Redman	7218
Questions au <i>Feuilleton</i>	
Mme Redman	7219
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Loi de 2001 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales	
Projet de loi S-31. Deuxième lecture	7219
M. Casey	7219
AFFAIRES COURANTES	
Les comités de la Chambre	
Citoyenneté et Immigration	
Mme Redman	7220
Motion	7220
Adoption de la motion	7221
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Loi de 2001 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales	
Projet de loi S-31. Deuxième lecture	7221
M. Epp	7221
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	7222
INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
Le Code criminel	
Mme Davies	7222
Projet de loi C-329. Deuxième lecture	7222
M. Myers	7224
M. Spencer	7225
M. Keddy	7227

M. Comartin.....	7228	ANNEXE
M. Epp	7228	

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**